

23.03.02



DECISION MODIFICATIVE N°1 2023

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2023

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	6
EQUILIBRE DE LA DM1 2023	7
TABLEAU DE SYNTHESE	8
ECONOMIE - EMPLOI	10
1.1 - ECONOMIE	11
1.2 - AGRICULTURE ET FORETS	13
1.3 - TOURISME	14
1.4 - RECHERCHE	18
EDUCATION - FORMATION	19
2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	20
2.2 - APPRENTISSAGE	24
2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	26
2.4 - ORIENTATION	27
2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	28
2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	30
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	31
3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	32
3.2 - NUMERIQUE	33
3.3 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	34
3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	35
VIE SOCIALE	42
4.1 - CITOYENNETE EGALITE	43
4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	44
4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	45
RESSOURCES	46
5.1 - MOYENS GENERAUX	47
5.2 - FINANCES	49
5.3 - RESSOURCES HUMAINES	52

LES DECISIONS DE LA DM1 2023

AFFECTATION DU RESULTAT 2022	54
VOTE PAR FONCTION	55
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE	55
Les AP et AE créées et modifiées par fonction	58
Affectations votées dans le cadre de la DM1 2023	61
Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE	63
Modification des dates limites d'engagement pour les AP/AE	64
LES DISPOSITIONS DIVERSES	65
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE	69
Clôtures des AP/AE	69
Caducité des AP/AE	73

Le budget régional 2023 a été construit dans un contexte d'incertitudes importantes, tant sociales qu'économiques ou encore budgétaires. Si le volume global de cette 1^{ère} décision modificative reste mesuré au regard du budget régional, son détail reflète les conséquences de ces incertitudes très vives qui caractérisaient le contexte au moment du vote en décembre 2022.

La Région avait fait le choix d'organiser son action 2023 autour de quatre priorités majeures, que la DM1 vient confirmer :

- Priorité à la transition écologique et énergétique face au changement climatique traduite par la montée en puissance d'un nouveau modèle de développement dans les domaines de l'économie, de la mobilité, de l'habitat, des soins.
- Priorité au développement économique et à l'emploi face à la crise qui fragilise de nombreux secteurs et de nombreuses entreprises.
- Priorité à la lutte contre la précarisation avec l'engagement de la Région à agir comme « bouclier social » en 2023, afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles, l'insertion de toutes et tous avec la forte mobilisation en faveur de la formation des jeunes et de la formation professionnelle tout au long de la vie pour répondre aux nouveaux enjeux de l'emploi.
- Priorité à la proximité et à la diversité des territoires pour agir en réponse aux besoins urgents de nos concitoyens.

Le nouvel équilibre budgétaire proposé vient confirmer ou approfondir ces quatre priorités ambitieuses avec la volonté résolue de mener les politiques nécessaires au territoire et à ses habitants.

Plusieurs politiques publiques se trouvent en conséquence augmentées dans leur volume financier, en fonctionnement ou en investissement, afin d'abonder des actions nouvelles :

- Le tourisme afin de prendre acte de la nouvelle stratégie tourisme, tant dans l'action propre de la collectivité que pour soutenir l'action du Comité Régional du Tourisme.
- La transition écologique et la biodiversité afin de soutenir les outils et acteurs sur le terrain.
- Le sport en lien avec l'action autour des grands événements organisés en France et dans lesquels notre région prendra sa part, que sont la coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
- L'économie pour soutenir la politique de réindustrialisation.
- Enfin, les transports constituent désormais le plus gros volume de moyens financiers du fait, d'une part, du choix régional de mettre en œuvre le week-end, dès la rentrée de septembre, la gratuité des transports REMI ferroviaires et routiers pour les 15-25 ans et, d'autre part, et d'investir dans de nouveaux trains en continuité avec les investissements réalisés sur voies ferroviaires. Ces deux choix politiques majeurs sont directement à destination des habitants de la Région pour favoriser financièrement la mobilité des jeunes dans un contexte d'inflation, notamment du carburant, et plus globalement en renouvelant les rames pour plus d'efficacité et de confort.

Ces choix de poursuivre l'investissement et d'amplifier des actions au service de nos concitoyens s'appuient sur le contexte de budget 2023. D'abord, le résultat 2022 qui vient traduire la bonne gestion de notre trajectoire budgétaire dans le cadre d'une grande tension sur les finances publiques, puisque la capacité de désendettement fin 2022 de la Région s'établit à seulement 5,2 années, sans avoir dû remettre en cause nos décisions mais en agissant rigoureusement.

D'autre part, la DM1 traduit un volume important, et inhabituel jusqu'alors pour la Région, d'ajustements liés aux recettes fiscales de 2022 du fait des décalages sur la TVA entre le voté en loi de finances à la réalité des perceptions. Cette écriture en DM1 risque de se reproduire dans les années à venir du fait de la nouvelle structure des recettes régionales fortement dépendantes du produit de la TVA.

Enfin, ce budget est également impacté par l'inflation sur ses budgets opérationnels pour les lycées et les transports notamment, où l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie trouvent une répercussion très importante. Si ces augmentations restent limitées grâce aux dialogues de gestion et aux marchés régionaux, elles existent et pèsent pleinement sur notre budget pour près d'un tiers des crédits de fonctionnement supplémentaires proposées par la DM1.

Dans ce contexte compliqué, notre Région maintient et même accentue son action au service d'une plus grande justice sociale et d'une profonde transition environnementale de même qu'elle assume son rôle de puissance publique attentive au quotidien de nos concitoyens. Certes l'emprunt d'équilibre est augmenté par la décision modificative, mais cela s'inscrit dans une trajectoire maîtrisée comme le montre le compte administratif 2022 et dans une volonté de faire de notre région un territoire innovant, de solidarité, de développement et de transition.

François BONNEAU

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

1- Résultats de l'exercice 2022

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, ce résultat s'élève à 186,6 M€.

Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice	Résultat de la section de fonctionnement
Recettes (réelles + ordre)	15 906 334,64	1 522 462 418,71	1 538 368 753,35
Dépenses (réelles + ordre)		1 351 799 395,55	1 351 799 395,55
Total	15 906 334,64	170 663 023,16	186 569 357,80

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 179,6 M€.

Résultat d'investissement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 043 189 384,77	1 043 189 384,77
Dépenses (réelles + ordre)	115 517 010,79	1 107 286 049,90	1 222 803 060,69
Total	115 517 010,79	64 096 655,13	-179 613 675,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat net à affecter de 6 955 681,88 €.

2- Affectation du résultat 2022

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Ainsi, il est proposé :

1. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2022 à hauteur de 179 613 675,92 €
2. de constater le besoin de financement global à hauteur de 179 613 675,92 €
3. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 à hauteur de 186 569 357,80 €,
4. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 179 613 675,92 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	186 569 357,80 €
Affectation du résultat (compte 1068)	-179 613 675,92 €
Report au 002	6 955 681,88 €

EQUILIBRE DE LA DM1 2023

Le résultat net 2022 repris au budget supplémentaire 2023 s'établit à 6 955 681,88 €.

Le budget 2023 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 75 941 981,88 €.

Par ailleurs, des ajustements sont proposés à hauteur de 16 087 500€ pour les autorisations d'engagement et 65 138 830 € pour les autorisations de programme.

TABLEAU DE SYNTHESE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
ECONOMIE	26 224 000			
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	730 000		730 000	
AGRICULTURE ET FORETS	8 180 000			
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	25 965 000		25 965 000	
TOURISME	4 993 000	760 000	420 000	
<i>Fonds européens TOURISME</i>	50 000		50 000	
RECHERCHE	8 895 000			
<i>Fonds européens RECHERCHE</i>	1 000 000		1 000 000	
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	76 037 000	760 000	28 165 000	
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	70 500 000	1 510 000	12 800 000	
APPRENTISSAGE	6 690 000		400 000	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 758 500			
ORIENTATION	3 380 000		150 000	
<i>Fonds européens ORIENTATION</i>	70 000		70 000	
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	160 080 000		96 800 000	
<i>Fonds européens FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</i>	6 000 000		6 000 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	58 000 000			
TOTAL EDUCATION - FORMATION	307 478 500	1 510 000	116 220 000	
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	5 330 000			
NUMERIQUE	4 038 000			
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	1 100 000		1 100 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	9 498 000	200 000	2 820 000	
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	1 300 000		1 300 000	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	370 560 000	6 577 000	6 587 000	7 003 000
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 230 000		55 000	
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	393 056 000	6 777 000	11 862 000	7 003 000
CITOYENNETE ET EGALITE	1 136 000	100 000		
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	24 078 000		32 500	
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	4 830 000	510 000		
TOTAL VIE SOCIALE	30 044 000	610 000	32 500	
MOYENS GENERAUX	27 818 000	170 000	4 160 500	
FINANCES	64 212 000	7 395 982	1 067 993 000	2 911 300
RESSOURCES HUMAINES	163 474 000	1 210 000	1 775 000	
EUROPE	23 235 000		23 235 000	
TOTAL RESSOURCES	278 739 000	8 775 982	1 097 163 500	2 911 300
RESULTAT AFFECTE FONCTIONNEMENT				6 955 682
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 085 354 500	18 432 982	1 253 443 000	16 869 982

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
ECONOMIE	51 350 000	3 700 000	24 600 000	
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	<i>1 000 000</i>		<i>1 000 000</i>	
AGRICULTURE ET FORETS	9 000 000			
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	<i>56 984 000</i>		<i>56 984 000</i>	
TOURISME	4 350 000			500 000
<i>Fonds européens TOURISME</i>	<i>1 100 000</i>		<i>1 100 000</i>	
RECHERCHE	15 800 000			
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	139 584 000	3 700 000	83 684 000	500 000
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	120 000 000		12 930 000	1 050 000
APPRENTISSAGE	12 091 400	2 391 000		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9 840 000			
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 046 000			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	7 700 000		300 000	
TOTAL EDUCATION - FORMATION	152 677 400	2 391 000	13 230 000	1 050 000
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	67 000 000			
<i>Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE</i>	<i>800 000</i>		<i>800 000</i>	
NUMERIQUE	1 500 000		2 800 000	
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	<i>4 500 000</i>		<i>4 500 000</i>	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	5 313 000	2 290 000		
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	<i>1 700 000</i>		<i>1 700 000</i>	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	102 433 000	27 728 000	35 010 000	3 672 000
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	150 000			
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	183 396 000	30 018 000	44 810 000	3 672 000
CITOYENNETE ET EGALITE	456 000			
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	6 782 000		60 000	
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	2 637 000	1 400 000		50 000
TOTAL VIE SOCIALE	9 875 000	1 400 000	60 000	50 000
MOYENS GENERAUX	30 255 500		2 250 000	
FINANCES	95 856 000	20 000 000	299 521 400	53 800 000
EUROPE	64 325 000		64 325 000	
TOTAL RESSOURCES	190 436 500	20 000 000	366 096 400	53 800 000
TOTAL INVESTISSEMENT	675 968 900	57 509 000	507 880 400	59 072 000

ECONOMIE - EMPLOI



1.1 - ECONOMIE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	26 954 000,00	0,00	730 000,00	0,00
Investissement	52 350 000,00	3 700 000,00	25 600 000,00	0,00

1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	11041002	31/12/2023	FONDS PRET RELAIS AUX FONDS EUROPEENS POUR L'ESS		1 000 000,00

Il est proposé d'ouvrir une AP 2023-11041002 de 1 M€ au titre de cette activité et de l'affecter intégralement conformément à la mesure 16 « Faciliter l'accès aux fonds européens » inscrit dans le rapport Vie associative adopté en session plénière d'avril.

1.1.05 - SOUTENIR LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	11053001	31/12/2023	SOUTENIR LA FORMATION ET LE CAPITAL SOCIAL	737 800,00	45 000,00

Il est proposé d'augmenter l'AE 2023-11053001 de 45 K€, ainsi que l'affectation 2023-135644 "Financement des salons dédiés à l'emploi" du même montant, pour le financement des salons Rendez-vous Compétences Emplois, interrompus depuis 2020 et renouvelés sur les départements de l'Eure et Loir et de l'Indre et Loire.

1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	11063002	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	2 900 000,00	228 500,00

Il est proposé :

- d'augmenter l'AE 2023-11063002 de 228,5 K€ et de créer une affectation spécifique dédiée au programme européen "ACTT4COSMETICS" porté par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley. 114 250 € seront reversés par les fonds européens d'ici 2028 (dont 60% de ce montant cette année).
- d'augmenter l'affectation 2022-135503 de l'AE 2022-11063001 "Filières Vrac" d'un montant de 0,3 M€.

1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	11071002	31/12/2023	SASU CVLI		6 000 000,00

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11071002 de 6 M€ au titre de cette activité et de l'affecter en totalité pour effectuer le transfert des anciens fonds d'investissement.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	11071001	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	13 000 000,00	4 200 000,00

Il est proposé d'augmenter l'AP 2023-11071001 de 4,2 M€ et de l'affecter de la façon suivante :

- 3,7 M€ sur une affectation destinée au prêt accordé à l'entreprise SATYS
- 0,5 M€ pour augmenter l'affectation 2023-135696 pour la mise en œuvre du "Fonds de prévention des difficultés des entreprises" et le financement des besoins des entreprises sollicitant son soutien.
- 0,120 M€ sur une affectation dédiée au PASS VIE afin de permettre un suivi des entreprises bénéficiaires du dispositif

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	600 000,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	33 000 000,00	3 700 000,00	20 400 000,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 3,7 M€ en crédits de paiement en investissement pour le financement du prêt octroyé à l'entreprise SATYS (36).

1.2 - AGRICULTURE ET FORETS

1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	12043834	31/12/2023	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	1 200 000,00	10 000,00

Il est proposé d'augmenter l'AE 2023-12043834 ainsi que l'affectation 2023-135865 "Filière alimentaire et transformation" de 10 K€, pour le financement du programme régional alimentaire et le programme d'action de l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires.

1.3 - TOURISME

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	5 043 000,00	760 000,00	470 000,00	0,00
Investissement	5 450 000,00	0,00	1 100 000,00	500 000,00

1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13013235	31/12/2024	CAP TOURISME FILIERES FONCTIONNEMENT	50 000,00	260 000,00

Il est proposé :

- D'augmenter l'AE 2023-13013235 et de l'affecter pour un montant de 0,260 M€ de la façon suivante :
 - o 0,200 M€ pour l'appui aux manifestations et évènements qui concourent à l'animation et au développement de l'attractivité touristique de la région. Cette mesure fait partie des nouvelles actions de la stratégie régionale Ambitions Tourisme 2030.
 - o 60 K€ pour financer l'accompagnement des entreprises qui souhaitent s'ouvrir à la visite touristique dans le cadre du Fonds Tourisme de savoir-faire en Centre-Val de Loire.

- Les autorisations de programme

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	13011229	31/12/2023	CAP TOURISME FILIERES INVESTISSEMENT	365 000,00	140 000,00

Il est proposé :

- D'augmenter l'AP 2023-13011229 ainsi que l'affectation des crédits 2023-135892 de 0,140 M€, pour la mise en œuvre du Fonds Tourisme de savoir-faire en Centre-Val de Loire et le financement des projets des entreprises inscrites dans cette démarche.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	541 000,00	290 000,00	420 000,00	0,00
Investissement	2 220 000,00	0,00	0,00	500 000,00

Il est proposé :

- 0,290 M€ de crédits de fonctionnement pour l'appui aux manifestations et évènements qui concourent à l'animation et au développement de l'attractivité touristique de la région et pour le financement des entreprises volontaires du Fonds Tourisme de savoir-faire en Centre-Val de Loire.

Concernant les recettes, 0,5 M€ de dotation « Tourisme de savoir-faire » du fonds « destination France » seront versés à la Région par la Direction Générale des Entreprises (DGE).

1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13023001	31/12/2023	ACCOMPAGNEMENT HEBERGEMENT		30 000,00

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-13023001 et de l'affecter dans sa totalité pour 30 K€ en lien avec la nouvelle stratégie régionale du Tourisme.

1.3.03 - SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13033656	31/12/2023	CRT FONCTIONNEMENT	3 228 000,00	300 000,00

Il est proposé d'augmenter l'AE 13033656 et de l'affecter en totalité pour un montant de 0,3 M€, afin de permettre au Comité Régional du Tourisme de mettre en œuvre les nouvelles actions issues de la stratégie Ambitions Tourisme 2030 ou de renforcer des actions déjà engagées et s'inscrivant dans les priorités régionales : soutien à l'innovation, assises de l'hospitalité touristique, repositionnement de la marque Val de Loire...

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 228 000,00	270 000,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de 0,27 M€ pour le financement du plan d'actions du CRT 2023.

1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13043388	31/12/2023	LES RENAISSANCES 2024		1 000 000,00

Il est proposé l'ouverture et l'affectation d'une AE Renaissance 2024 à hauteur de 1 M€ dès la DM1 afin de permettre l'anticipation des événements pour l'édition 2024.

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13043387	31/12/2023	LES RENAISSANCES	970 000,00	200 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter en totalité 0,2 M€ sur l'AE Renaissance au titre de 2023, pour la prise en compte du projet de festival « Archipel » en partenariat avec le Centre Pompidou.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	970 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

En lien avec la demande d'abondement, il est proposé d'augmenter du même montant les crédits de paiement 2023 notamment pour les dépenses liées au Festival Archipel.

1.3.05 - SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13053001	31/12/2023	TRANSITION ECOLOGIQUE		90 000,00

Il est proposé d'ouvrir l'AE 2023-13053001 et de l'affecter en totalité pour 90 K€ pour l'accompagnement des acteurs touristiques et les nouvelles actions liées à la mobilité touristique (études).

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13053663	31/12/2023	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT	153 000,00	50 000,00

Il est proposé d'augmenter l'AE 2023-13053663 et de l'affecter en totalité pour 50 K€ afin de mettre en œuvre les nouveaux projets de la stratégie Ambitions Tourisme 2030 en faveur du renforcement du « slow tourisme » et notamment la structuration et la qualification des offres en matière de pêche de loisirs.

1.4 - RECHERCHE

1.4.01 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

- Les autorisations d'engagement

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	14013472	31/12/2023	BOURSES DOCTORALES	4 475 000,00	277 000,00
AE	2023	14013594	31/12/2023	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	40 000,00	27 000,00

L'Etat a décidé par arrêté du 26 décembre 2022 la revalorisation des contrats des doctorants. En cohérence avec l'appel à propositions lancé par la Région, il est proposé, pour ajuster en conséquence les allocations financées par la Région, d'abonder l'AE 2023-14013472 et de l'affecter en totalité pour un montant de 277 K€.

La deuxième année de mise en œuvre du nouveau règlement d'intervention dans le cadre des colloques scientifiques a engendré un plus grand nombre de demandes que la première année, qui n'avait pas été anticipé. De plus, une sollicitation exceptionnelle, de la part de l'Association française pour l'étude du sol (en lien avec l'INRAE) pour la Journée mondiale de l'eau, nécessite un abondement. Au total, il est ainsi proposé d'abonder l'AE 2023-14013594 et de l'affecter en totalité pour 27 K€ pour prendre en compte ces demandes.

EDUCATION - FORMATION



2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	70 500 000,00	1 510 000,00	12 800 000,00	0,00
Investissement	120 000 000,00	0,00	12 930 000,00	1 050 000,00

2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	52 597 000,00	460 000,00	10 165 000,00	0,00
Investissement	11 700 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement relatifs à cette activité de 0,46 M€ :

- 0,3 M€ en complément de la dotation globale de fonctionnement pour accompagner les lycées dont la situation financière est la plus fragile ;
- 0,1 M€ pour la prise en charge des coûts liés à l'accueil des lycéennes et lycéens du lycée Jean de la Taille au sein du collège Simone Veil à Pithiviers, dans le cadre d'un conventionnement en cours de négociation avec le Département du Loiret ;
- 60 000 € destinés au financement de l'observatoire de l'économie et des territoires qui contribue notamment au travail sur la sectorisation des lycées et pour recourir au besoin à un marché de prestations de livraison de repas dans les lycées (si manque d'agents pour maladie ou panne d'équipements de restauration par exemple).

2.1.03 - PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	21033001	31/12/2023	LYCEES FRAIS TELEPHONIE		250 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE 2023-21033001 de 0,25 M€ pour financer sur les années 2023 et 2024, la maintenance des installations téléphoniques des lycées, progressivement renouvelées par le service du numérique éducatif pour un fonctionnement sur des installations centralisées via le réseau informatique.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	2 439 000,00	150 000,00	0,00	0,00
Investissement	4 100 000,00	0,00	170 000,00	0,00

En lien avec la nouvelle AE créée pour prendre en charge les coûts liés à la maintenance de la nouvelle solution de téléphonie centralisée, il est proposé d'abonder de 0,15 M€ l'activité pour faire face à ces dépenses sur 2023.

2.1.05 - REpondre aux nouveaux besoins d'extension et de construction des lycées

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	21051003	31/12/2023	J.CUGNOT CONSTRUCTION D'UN INTERNAT		7 100 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP 2023-21051003 pour un montant de 7,1 M€ pour la construction d'un internat de 96 places destiné au lycée professionnel Cugnot et au CFA de Fondettes. Ce besoin fait suite à une étude capacitaire sur le Chinonais qui montre l'étroitesse de l'internat du lycée François Rabelais pour répondre à une attractivité plus importante du lycée Joseph Cugnot.

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2018	2772	31/12/2023	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION	9 600 000,00	1 068 000,00
AP	2019	2748	31/12/2023	GENEVOIX ADAPTATION DEMOGRAPHIQUE ACCUEIL 400 ELEVES	12 500 000,00	750 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter en totalité un montant complémentaire de :

- 1,068 M€ sur l'AP 2018-2772 pour le lycée J. Coeur. Cet abondement est nécessaire compte tenu des coûts constatés à l'issue de la seconde consultation des marchés de travaux (augmentation de l'ordre de 6,8%) auxquels s'ajoute l'installation d'une restauration pédagogique provisoire, elle aussi en hausse ;
- 0,75 M€ sur l'AP 2019-2748 pour le lycée M. Genevoix, pour tenir compte de révisions de prix plus importantes qu'initialement projetées (marchés de travaux notifiés en 2020).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	395 000,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	40 918 000,00	0,00	452 000,00	1 048 000,00

Il est proposé d'augmenter la recette d'investissement correspondant au solde de la subvention d'internat d'excellence pour le lycée Joséphine BAKER à hauteur de 1,048 M€ pour la porter à 1,5 M€.

2.1.06 - MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2022	21063002	31/12/2023	SINISTRE 36 - REPARATIONS	1 000 000,00	300 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter en totalité un montant complémentaire de 0,3 M€ sur l'AE 2022-2106002 pour prendre en compte les derniers travaux de réparation nécessités par la grêle de mai 2022 sur six lycées de Châteauroux, notamment la remise en état de volets roulants et le changement de vitrage.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	21061005	31/12/2023	DESSAIGNES DELAUNAY RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASSE		2 700 000,00
AP	2023	21061006	31/12/2023	MARCEAU MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE INTERNAT		2 000 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité deux nouveaux projets :

- 2,7 M€ pour la restructuration complète du gymnase existant et son extension partielle (salle spécifique et salle de musculation). Ce gymnase est commun aux lycées Dessaignes et Delaunay de Blois (41). Pour mémoire, en 2017, le projet initial de reconstruction complète du gymnase avait été abandonné au profit du maintien de la restructuration de l'externat du lycée Dessaignes ;
- 2 M€ pour la partie travaux de mise en sécurité incendie (création de désenfumage) et la mise en accessibilité (modification des sanitaires) de l'internat du lycée Marceau à Chartres (28). Une autorisation de programme a été votée en 2021 à hauteur de 0,3 M€ pour réaliser les études de ce projet. Il vous est désormais proposé de démarrer la phase travaux.

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2008	0014	31/12/2023	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	114 706 881,96	900 000,00
AP	2018	2764	31/12/2023	C.DE FRANCE SECURITE INTERNAT RESTRUCTURATION CDI	6 150 000,00	1 300 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter en totalité un montant complémentaire de :

- 0,9 M€ sur l'AP 2008-0014. Ce montant permettra l'abondement de l'affectation "restructuration des internats, logements de fonction, locaux, vie scolaire" du lycée Pierre Emile MARTIN à Bourges (18). Les difficultés rencontrées sur le chantier (problème sur la structure du bâtiment obligeant à des renforts, désamiantage complémentaire, liquidation d'entreprises) ont allongé les délais d'exécution de manière significative (plus de 2 ans) et augmenté le coût des travaux et les révisions de prix ;
- 1,3 M€ sur l'AP 2018-2764 pour le lycée Claude de France. Le projet de restructuration ne prenait pas en compte les 2/3 des surfaces du rez-de-chaussée en attendant une décision sur le repositionnement du CDI. En phase études, un aménagement complémentaire de salles

d'études et de réunion a été travaillé avec le lycée. Par ailleurs, le coût des travaux est revu à la hausse depuis fin 2021 compte tenu de l'inflation.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	4 523 000,00	900 000,00	600 000,00	0,00
Investissement	41 616 000,00	0,00	2 458 000,00	3 792 000,00

Compte tenu de l'augmentation importante de l'indice FFB et du volume conséquent de m² à assurer, il est proposé d'augmenter de 0,1 M€ les crédits de paiement consacrés à la prime d'assurance dommages aux biens.

L'acceptation par les experts d'assurance des devis de réparation des dégâts de grêle sur 6 lycées de Châteauroux est arrivée en fin d'année 2022, une partie des travaux prévus en fonctionnement a donc été décalée sur 2023. En conséquence, il convient d'augmenter les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de 0,8 M€ à cet effet.

En ce qui concerne les recettes en investissement, il est proposé de réévaluer la recette correspondant au solde des subventions du plan de relance de l'Etat (volet rénovation énergétique des bâtiments publics) d'un montant de 3,792 M€ pour la porter à 6,25 M€. Il y a eu un décalage quant à la perception des recettes initialement attendues en 2022.

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	5 040 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Investissement	19 466 000,00	0,00	9 850 000,00	-3 790 000,00

Concernant les recettes d'investissement, il est proposé :

- D'augmenter les recettes de 0,21 M€ au titre d'une subvention de l'ADEME, obtenue pour les opérations conduites sur le lycée Val de Cher et le lycée J. Baker ;
- De réduire de 4 M€ le montant de la recette COEPI au titre de REACT-EU. La remontée de dépenses 2022 a été plus importante que prévue, celle-ci entraînant mécaniquement une diminution de la recette prévisionnelle sur 2023.

2.2 - APPRENTISSAGE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	6 690 000,00	0,00	400 000,00	0,00
Investissement	12 091 400,00	2 391 000,00	0,00	0,00

2.2.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

Une tension importante est constatée sur le volet investissement en apprentissage qui vise à accompagner sur 2023 le lancement de projets programmés depuis plusieurs années dans la PPI ainsi que l'accompagnement de nouveaux projets retenus au titre de l'axe 1 « Financer l'équipement et moderniser les centres de formation » de l'appel à projets annuel qui structure la politique régionale en matière d'apprentissage.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	22011005	31/12/2023	AFPPREC ACQUISITION LOCAUX TOURS		2 075 000,00
AP	2023	22011006	31/12/2023	MTA EXTENSION LEAP BENGYSUR CRAON		335 000,00

Il est proposé d'ouvrir une AP pour chacun des deux projets retenus au titre de l'axe 1 de l'appel à projets « moderniser les CFA » dont l'exécution peut être réalisée sur 2023 :

- ouverture et affectation en totalité d'une AP d'un montant de 2,075 M€ pour le CFA de la pharmacie, rattaché à l'AFPPREC, afin de permettre la concrétisation d'un projet d'acquisition d'un bâtiment neuf complémentaire de 1150 m². Ces surfaces supplémentaires, déjà aménagées, vont permettre d'améliorer les conditions de formation pour les effectifs apprentis déjà accueillis et de renforcer l'effectif apprenants avec l'ouverture d'une nouvelle formation de niveau licence à la suite du diplôme de préparateur en pharmacie ;
- ouverture et affectation en totalité d'une AP d'un montant de 0,335 M€ pour le CFA « métiers des territoires et de l'agriculture » afin d'engager un projet d'extension de 150 m² et développer ainsi l'activité d'apprentissage dans un CFA implanté en Zone de Revitalisation Rurale et proposant des formations dans le domaine de l'agriculture, des services à la personne et du commerce.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Investissement	12 091 400,00	2 391 000,00	0,00	0,00

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 met à nouveau en évidence une plus forte sollicitation des CFA auprès des Régions pour contribuer au financement d'opérations d'investissement que pour soutenir le fonctionnement des CFA, par ailleurs assuré par les niveaux de prise en charge des coûts contrats définis par France Compétences.

Sur la base de ce constat, le décret n°2021-1850, paru le 29/12/2021, met en place un mécanisme de fongibilité permettant aux Régions d'utiliser une partie de l'enveloppe dédiée au fonctionnement des CFA pour financer des dépenses d'investissement. L'arrêté du 20 janvier 2022 permet aux Régions de reporter sur l'exercice 2023 les crédits de fonctionnement non consommés en 2022, afin de les affecter à l'investissement. En application de ces dispositions, il vous est proposé d'inscrire 2,391 M€ de crédits de paiement en investissement correspondant à la part des crédits de fonctionnement non consommés en 2022, ce qui permet de porter le montant des crédits mobilisables sur l'investissement en 2023 à 14,482 M€.

2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2.3.03 - SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	23031508	31/12/2023	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	100 000,00	50 000,00

50 K€ sont prévus pour le financement de matériels pour la création du campus pyrotechnie du futur à Bourges en complément de financements de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi en lien avec l'INSA.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme votée dans le cadre du BP 23 pour la porter à 150 K€ et d'affecter les crédits afférents.

2.4 - ORIENTATION

2.3.01 - INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	24013578	31/12/2023	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	300 000,00	150 000,00

Il est proposé d'augmenter et d'affecter en totalité l'AE 2023-24013578 d'un montant de 0,15 M€ pour la porter de 0,3 M€ à 0,45 M€. Ces crédits complémentaires permettront d'engager au cours de l'année 2023 les dépenses associées à la convention de lutte contre la pauvreté signée avec l'Etat, qui prévoit une recette d'un montant équivalent. Ce partenariat permet de soutenir les actions d'appui psychologique mobilisées le cas échéant pour les jeunes accompagnés dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2020	2825	31/12/2023	PACTE AXE 1 - 7 - NOUVEAUX MODES VAE 2020	525 000,00	100 000,00
AE	2020	2836	31/12/2023	PACTE AXE 3 2021 - TIERS LIEUX COMPETENCES ET ORDINATEURS	4 600 000,00	1 500 000,00
AE	2022	25013002	31/12/2023	TERRITOIRE ZERO CHOMEURS LONGUE DUREE	240 000,00	160 000,00
AE	2022	2621	31/12/2023	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L EMPLOI	4 000 000,00	150 000,00
AE	2022	2831	31/12/2023	PACTE AXE 2 FLERAMALPHA	12 000 000,00	1 000 000,00
AE	2023	0971	31/12/2023	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES	2 820 000,00	400 000,00

Il est proposé :

- D'augmenter l'AE 2020-2825 et de l'affecter en totalité pour un montant de 0,1 M€ pour finaliser l'appel à initiative permanente lancé en 2021 pour expérimenter d'autres formes de Validation des Acquis de l'Expérience ;
- D'augmenter l'AE 2020-2836 et de l'affecter en totalité pour un montant de 1,5 M€ pour accompagner la dizaine de Tiers lieux de compétence en émergence et favoriser la rotation de 800 ordinateurs supplémentaires ;
- D'augmenter l'AE 2022-25013002 et de l'affecter en totalité pour un montant de 0,16 M€ pour accompagner deux projets complémentaires en cours d'émergence sur le territoire. Cette autorisation d'engagement est ouverte hors socle et hors PACTE.
- D'augmenter l'AE 2022-2621 et de l'affecter en totalité pour un montant de 0,15 M€ pour prendre en compte les primes de sortie positive des stagiaires.
- D'augmenter l'AE 2022-2831 et de l'affecter en totalité pour un montant de 1 M€ afin d'acheter 330 places supplémentaires (environ) à la suite du lancement du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration et de la mobilisation sur les publics primo-arrivants
- D'augmenter l'AE 2023-0971 pour un montant de 0,4 M€ et d'affecter sur cette AE 0,6 M€ pour intégrer les évolutions du cadre d'intervention en faveur des E2C et les éventuelles créations des E2C de Châteauroux et Montargis, en cas d'aboutissement favorable de l'étude d'opportunité.

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2020	2822	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 21 - AIDES A LA MOBILITE - 2020	1 155 000,00	1 500 000,00
AE	2020	2823	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 13 - PROFESSIONNALISER REPERAGE ILLETRISME	582 000,00	300 000,00
AE	2020	2837	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 24 - RESSOURCE HANDICAP FORMATION 2021-2022	180 000,00	10 000,00

Il est proposé :

- D'augmenter l'AE 2020-2822 et de l'affecter en totalité pour un montant de 1,5 M€ pour accompagner les projets en matière de mobilité solidaire sur le territoire et de sécuriser cette offre de service dans une logique pluriannuelle sur 2023-2025.
- D'augmenter l'AE 2020-2823 et de l'affecter en totalité pour un montant de 0,3 M€ pour sécuriser l'offre d'accompagnement et de professionnalisation sur la période 2023-2025.
- D'augmenter l'AE 2020-2837 et de l'affecter en totalité pour un montant de 10 K€ pour accompagner la dernière année de l'opération dans le cadre du PACTE.

2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	25043001	31/12/2023	MOBILISATION DES PUBLICS		2 000 000,00

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-25043001 et de l'affecter en totalité pour un montant de 2 M€ afin de lancer le programme de captation des publics, de favoriser leur accès aux droits à la formation professionnelle et de professionnaliser les acteurs du Service Public de l'Emploi en conséquence. Cette démarche vise aussi à professionnaliser les acteurs du service public de l'emploi pour mieux orienter les publics vers l'offre de formation du Programme Régional de Formation.

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2020	2827	31/12/2023	PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 20	11 500 000,00	2 000 000,00

- Les crédits de paiement Région

Il est proposé d'augmenter l'AE 2020-2827 et de l'affecter en totalité pour un montant de 2 M€, pour poursuivre l'action de professionnalisation engagée auprès des organismes de formation dans le cadre du PACTE.

2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2022	2404	31/12/2023	GESTION DES BOURSES	236 300,00	5 000,00

Il est proposé d'abonder de 5 000 € l'AE 2022-2404 afin de solder le marché conclu avec l'ASP pour le versement des bourses sous conditions de ressources aux apprenants des formations sanitaires et sociales. Ce montant complémentaire est affecté en totalité pour permettre le versement des révisions de prix excédentaires et la mise en œuvre du forfait de réversibilité des données.

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES



3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE

3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

- Les autorisations d'engagement

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	31013001	31/12/2023	ANIMATION TERRITORIALE		50 000,00

La création d'une AE annuelle de 50 000 € dédiée à l'animation territoriale est nécessaire afin d'accompagner les besoins liés au Réseau Oxygène, lab des transitions et le réseau régional des développeurs territoriaux. En complément de l'animation de ces réseaux internalisés, et pour satisfaire les feuilles de route, il est nécessaire de prévoir des crédits pour l'organisation d'événements, de rencontres voire de "formations" (location de salles, intervention d'experts...). Il est proposé de l'affecter en totalité.

- Les autorisations de programme

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2021	2344	31/12/2023	THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023)	72 740,00	552 830,00

L'augmentation de l'AP THD 45 est nécessaire à hauteur de 552 830 €, par anticipation des CRST 2 Loire Beauce et Forêt d'Orléans Val de Loire, pour honorer la dernière échéance THD pour le Loiret. Il convient d'affecter cette somme complémentaire.

3.2 - NUMERIQUE

3.2.02 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	32023087	31/12/2023	HUMAN TECH DAYS 2024		300 000,00

Afin de permettre une meilleure anticipation des événements pour l'édition de l'année prochaine, il est proposé d'ouvrir et d'affecter dès la DM1 une AE pour les Human Tech Days 2024 à hauteur de 0,3 M€.

D'autre part, pour ouvrir un appel à projets de soutien aux lieux de médiation et d'inclusion numérique avant la fin de l'année 2023 dans le cadre des engagements du CPER, il est également proposé d'affecter 0,8 M€ de crédits sur l'AE Médiation et inclusion numérique.

3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	10 798 000,00	200 000,00	4 120 000,00	0,00
Investissement	7 013 000,00	2 290 000,00	1 700 000,00	0,00

3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	1 911 000,00	0,00	1 660 000,00	0,00
Investissement	1 277 000,00	1 590 000,00	0,00	0,00

L'abondement au capital de la SEM pour la rénovation énergétique des logements passé en CPR de novembre 2022, n'a pas pu être réalisé car tous les membres n'ont pas pu délibérer en 2022. Le calendrier a été revu et étalé jusqu'à début avril. De plus, le Syndicat d'énergie d'Eure et Loir, les PROCIVIS Berry, Rives de Loire et Eure et Loir n'ont pas participé à l'augmentation de capital. Ces crédits n'étaient pas prévus en 2023, il est ainsi proposé d'inscrire 1,59 M€ de crédits en investissement.

3.3.02 - SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	964 000,00	200 000,00	989 000,00	0,00
Investissement	1 143 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé une augmentation de 0,2 M€ correspondant au décalage en 2023 des avances à verser aux partenaires du projet. En effet, ces avances seront versées une fois l'appel de fonds réalisé auprès de la Commission Européenne.

3.3.03 - CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	1 201 000,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 280 000,00	700 000,00	0,00	0,00

Lors de la session du 13 avril, la Région a attribué une aide exceptionnelle au Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val-de Loire sous la forme d'un apport en fonds propres assorti d'un droit de reprise avant 7 ans pour un montant de 0,7 M€ pour l'aider à faire face à l'augmentation des taux d'intérêt.

3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	370 560 000,00	6 577 000,00	6 587 000,00	7 003 000,00
Investissement	102 433 000,00	27 728 000,00	35 010 000,00	3 672 000,00

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	34013002	31/12/2023	AMO ANALYSE ET EXPERTISES CONVENTION TER		750 000,00

Il est proposé l'ouverture d'une AE 2023-34013002 d'un montant de 0,75 M€ afin d'engager les marchés 2023 de prestations extérieures pour assurer le suivi technique, financier, juridique de la convention TER.

Il est proposé d'affecter ces crédits de la manière suivante : 0,15 M€ pour la reconduction de la mission annuelle d'analyse des devis et décomptes et 0,6 M€ pour les prestations non récurrentes qui seront à engager d'ici la fin de l'année.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	213 705 000,00	2 895 000,00	0,00	0,00
Investissement	7 200 000,00	0,00	0,00	0,00

En dépenses de fonctionnement, l'approbation de l'avenant 2 à la convention d'exploitation 2022-2031 proposée en juillet conduit à un besoin supplémentaire de crédits 2023 de 2,895 M€ portant notamment sur la gratuité des jeunes à compter du 1^{er} septembre 2023, et des mesures d'empport vélo sur le train de la Loire à Vélo (réintroduit dans la convention d'exploitation) ou sur Cœur de France à vélo.

3.4.02 - RENOUELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2021	2868	31/12/2023	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE	139 000 000,00	10 000 000,00
AP	2022	2860	31/12/2023	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM	85 000 000,00	9 000 000,00

Le programme d'acquisition de 7 nouvelles rames Regio2N ouvert en 2021 pour la desserte Paris-Etampes-Orléans (ligne de la Beauce) afin de remplacer la flotte Corail, a été reporté du fait notamment du refus d'Alstom d'accepter la commande en période de tensions fortes sur son planning de livraison (conséquences Covid). L'opération a depuis lors été révisée afin d'intégrer de nouvelles contraintes règlementaires et techniques (système ERTMS et dernières spécifications techniques), d'affiner les scénarii d'équipements des matériels (capacité d'emport et vitesse de circulation) et d'intégrer l'indexation estimative des coûts en période de hausse forte des indices. L'ensemble de ces paramètres conduit aujourd'hui à une majoration nécessaire de l'AP de +10 M€, en vue de la signature de la convention de financement du matériel à l'été 2023. Il est proposé d'affecter ces crédits complémentaires.

Le programme d'acquisition de 5 rames nouvelles Régio2N ouvert en 2021 pour la ligne Paris-Chartres-Le Mans, en vue de remplacer la flotte Corail, a fait l'objet d'une révision estimative des coûts en période de forte hausse des indices. Elle conduit à une majoration nécessaire de l'autorisation de programme de + 9 M€, en vue de la signature de la convention de financement du matériel en 2023, en lien avec une décision de réalisation d'un atelier de maintenance à Chartres. Il est proposé d'affecter ces crédits complémentaires.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	10 198 000,00	573 000,00	882 000,00	6 498 000,00
Investissement	32 786 000,00	27 728 000,00	34 693 000,00	1 651 000,00

En fonctionnement, les crédits relatifs au financement par crédit-bail des acquisitions de matériel roulant ferroviaire sont majorés de 0,573 M€, au vu des évolutions des taux d'euribor 12 mois 2022 connus, et anticipés en septembre 2023.

L'inscription d'une recette de fonctionnement de 6,498 M€ est proposée. Elle correspond à des reversements de la SNCF au titre de l'avenant 5 à la convention de financement de l'acquisition de 14 Régio2N destinés aux dessertes Paris-Chartres-Le Mans. Il s'agit majoritairement de la quote-part régionale des indemnités versées par le constructeur à la SNCF pour des retards de livraison (4,9 M€) ainsi que du remboursement d'un trop-perçu après recalcul du prix unitaire de chacune des rames cédées au crédit-bailleur.

En dépenses d'investissement, et au titre des opérations d'acquisition de matériel, des crédits de paiement d'un montant supplémentaire de 19,842 M€ sont proposés, conformément à l'échéancier des appels de fonds pour le financement de l'acquisition des 7 Régio2N Premium Beauce.

Des crédits de paiement d'un montant de 10,152 M€ sont inscrits en vue de la signature avant fin 2023 de la convention d'acquisition des 5 Régio2N Paris-Chartres-Le Mans.

Enfin, en application de l'article 6.2 de la convention POSEOM, il est proposé une minoration des CP 2023 d'un montant de 2,266 M€ correspondant au trop-perçu de financement 2022 tel qu'établi au bilan définitif des opérations réalisées en 2022, sans entrevoir de surconsommation en 2023.

L'inscription d'une recette d'investissement de 1,651 M€ est proposée, correspondant à un reversement par la SNCF d'un trop-perçu sur subvention sur les opérations de maintenance (gros entretien) au titre de la convention 2018-2021.

3.4.03 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	34031009	31/12/2023	CPER 2023-2027 ETUDES TECHNICO ECONOMIQUES ETOILE DE TOURS		1 050 000,00
AP	2023	34031010	31/12/2023	CPER 2023-2027 ETUDES TECHNICO ECONOMIQUES ETOILE D'ORLEANS		1 050 000,00

En vue de la signature du CPER 23-27 (volet mobilités durables) et de la programmation des études Etoiles de Tours et d'Orléans, il est proposé la création de deux AP, d'un montant de 1,05 M€ chacune, afin de permettre la préparation du lancement des études prospectives. Il est proposé en conséquence d'affecter la totalité de ces deux AP.

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2015	15310	31/12/2023	CPER - 1 - MODERNISATION BOURGES MONTLUCON (2015-2020)	535 180,05	47 000,00
AP	2021	2869	31/12/2023	ATELIER CHARTRES - AMO ET EP	1 012 500,00	100 000,00
AP	2021	2870	31/12/2023	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	5 700 000,00	1 839 000,00
AP	2022	2890	31/12/2023	ATELIER CHARTRES - AVP PRO ET REA	28 515 000,00	4 000 000,00
AP	2023	34031001	31/12/2023	CPER 2023-2027 NOEUD DE SPDC - REA MESURE	3 400 000,00	400 000,00

L'AP relative au CPER (2015-2020) MODERNISATION BOURGES MONTLUCON est augmentée de 47 K€ afin de solder les opérations. Il est proposé d'affecter ce même montant.

Dans ce cadre, l'analyse des études mobilisant de manière renforcée l'ensemble des compétences de l'AMO, il est proposé d'abonder l'AP 2021-2869 de 0,1 M€. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

Dans le cadre de la réalisation des conventions de financement d'adaptation des voies de service pour le remisage des trains régionaux, SNCF Réseau a justifié d'un surcoût des opérations sur les sites de Tours et d'Orléans. La Région a accepté de couvrir ce besoin à hauteur de 50% et de lancer des études d'Avant-Projet pour les travaux de caténaires sur le site de Bourges. C'est l'objet de l'abondement de l'AP 2021-2870 pour 1,839 M€. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

Afin de prendre en compte les différentes options d'un coût de 4 M€ à étudier dans le cadre des études d'avant-projet du projet d'atelier de maintenance, il est proposé d'abonder l'AP 2022-2890 d'un montant initial de 28,515 M€ de +4 M€. La réalisation des études permettra d'affiner ce montant. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

L'augmentation de capacité du nœud Saint Pierre des Corps doit commencer en 2023 avec la création d'installations de petite maintenance en avant-gare de Tours, permettant de réduire fortement les mouvements techniques entre Tours et l'atelier de Saint-Pierre et de gagner en régularité. Il est proposé un abondement de 0,4 M€ de l'AP 2023-34031001 pour permettre le cas échéant l'acquisition du foncier par la Région, si cela était nécessaire. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

Afin de finaliser l'ensemble de l'opération relative au Technicentre d'Orléans, l'aménagement du site Québec a fait l'objet d'une première cession du foncier SNCF Fret à la Région. La seconde étape consiste à acquérir l'assiette foncière propriété de SNCF Réseau. Pour ce faire, il est proposé d'affecter la totalité du solde de l'AP 2020-2283 pour un montant de 5,71 M€.

Le décompte général du programme de suppression des passages à niveau de l'axe POLT est en cours de finalisation par SNCF Réseau. Afin de solder les dernières opérations du programme, il est nécessaire de majorer de 40 K€ l'affectation 2020-127094.

3.4.04 - PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

- Les autorisations d'engagement

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2019	2243	31/12/2023	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	2 220 000,00	600 000,00

Un abondement de l'AE 2019-2243 de 0,6 M€ est proposé, afin d'engager conformément aux marchés en cours, les opérations de maintenance contractuelles, et celles étendues à la billettique du Loiret. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

- Les autorisations de programme

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	34041001	31/12/2023	CREATION PORTAIL UNIQUE REMI FERROVIAIRE ET ROUTIER		85 000,00

L'ouverture d'une AP 2023-34041001 de 85 K€ est proposée afin de financer les opérations de création d'un portail Rémi unique, réintégrant les données du site TER Centre Val de Loire. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2018	2235	31/12/2023	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	5 750 000,00	290 000,00
AP	2022	2234	31/12/2023	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	870 000,00	400 000,00

De même, il est proposé un abondement de l'AP relative à l'équipement des billettiques interurbaines de 0,29 M€, afin d'engager conformément aux marchés en cours les dernières opérations de développement. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

Un abondement de l'AP 2022-2234 de 0,4 M€ est également proposé, afin d'engager conformément aux marchés en cours, les opérations de renouvellement des smartphones équipant les cars Rémi sur 3 ans. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

Enfin, il est proposé d'abonder de 0,402 M€ l'affectation 2020-130865 pour financer, par accord cadre, les opérations d'ingénierie, de développement et exploitation du système d'information multimodale (SIM) JVMalin 4, jusqu'à fin 2027.

3.4.05 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

- Les autorisations d'engagement

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	34053003	31/12/2023	AMO DSP ROUTIERES ANALYSE DES COMPTES ET DES RA, AUDIT SPE		400 000,00

L'ouverture d'une AE 2023-34053003 d'un montant de 0,4 M€ est proposée. La Région a décidé lors du renouvellement de ses délégations de service public de transport routier, d'harmoniser les principales clauses des contrats, de les inscrire dans une stratégie unique sur de nombreuses thématiques et notamment en matière de qualité de service et de verdissement du parc. Elle a par ailleurs, au travers de marchés spécifiques développé des outils communs utilisés dans ces DSP (billettique, centrale de réservation et d'information, mobiliers, etc.), mais aussi pour contrôler leur exécution et la traduction des convergences recherchées. La Région souhaite en conséquence se doter d'une expertise permettant d'apprécier la bonne exécution de chaque DSP et s'assurer que ses objectifs de gagner en efficacité et en qualité de service du réseau unifié REMI sont atteints. Il est proposé d'affecter la totalité des crédits.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	137 369 000,00	3 109 000,00	5 643 000,00	505 000,00
Investissement	7 989 000,00	0,00	100 000,00	0,00

Une majoration des crédits de paiement 2023 de 3,109 M€ est sollicitée, majoritairement liée à la revalorisation des prix des DSP routières.

En effet, les contributions forfaitaires sont soumises à une revalorisation indiciaire (gasoil, salaires et charges) plus élevée qu'estimée initialement (de l'ordre de +8 à +11% pour une estimation initiale entre 3 et 7%), soit une augmentation d'environ 4 M€.

Cette majoration intègre aussi diverses modifications d'offres :

- renforts d'offre sur l'Eure et Loir (ouverture du nouveau lycée J. BAKER +0,123 M€) et report de l'évolution du transport à la demande (+0,130 M€),
- intégration des compensations relatives au déploiement de la gratuité pour les jeunes à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 (+0,206 M€),
- le financement du déploiement des solutions d'autopartage (+0,150 M€).

Le moindre coût de la DSP des cars Rémi du Loir et Cher, à l'issue des négociations, est également intégrée pour -1,258 M€.

Une majoration des crédits de recette de fonctionnement est proposée, à hauteur de 0,505 M€, au vu des orientations prises par le SMCTCEL sur le niveau de ses versements à la Région, au titre de sa participation au financement de l'exploitation de lignes routières régionales.

3.4.06 - AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	34061004	31/12/2023	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS SDAP AUTRES GARES REGION		3 500 000,00
AP	2023	34061006	31/12/2023	CPER 2023-2027 AMENAGEMENT GARE SPDC (ETUDES)		1 450 000,00
AP	2023	34061007	31/12/2023	PLATEFORME ROUTIERE GARE DE CHARTRES		600 000,00

Dans le cadre de la programmation CPER 2023-2027, il est proposé l'ouverture de l'AP 2023-34061004 pour un montant de 3,5 M€ et d'affecter l'intégralité du montant de l'AP.

Dans le cadre de la programmation CPER 2023-2027, il est proposé l'ouverture d'une AP pour des études sur l'aménagement de la gare de Saint Pierre des Corps pour un montant de 1,45 M€. Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant de l'AP.

La participation de la Région à la construction de la plateforme routière (Gare routière) de Chartres, dont le gestionnaire est Chartres Métropole et dont l'exploitation est assurée par la SPL Chartres Métropole Transports nécessite l'ouverture d'une nouvelle AP 2023-34061007 d'un montant de 0,6 M€. Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant de l'AP.

3.4.07 - SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

- Les autorisations d'engagement

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	34073004	31/12/2023	AMO DEPLOIEMENT DE LA GRATUITE DES JEUNES		50 000,00

Afin de préparer de futures étapes de déploiement de la gratuité des jeunes sur le réseau Rémi, il est proposé d'ouvrir une AE de 50 K€ en vue de mener une analyse complète, des conséquences de la mesure. Il est proposé d'affecter le montant de cette AP.

- Les autorisations de programme

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2021	2874	31/12/2024	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO	1 000 000,00	500 000,00

Il est proposé d'abonder de 0,5 M€ l'AP 2021-2874 pour la porter à 1,5 M€ en vue de lancer la 3^{ème} vague d'installation d'abris vélo sécurisés près des espaces de mobilité du Réseau Rémi. Il est proposé d'abonder l'affectation à hauteur du reste à affecter.

3.4.08 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2018	2228	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	274 116,00	7 000,00
AP	2023	34081003	31/12/2023	CPER 2023-2027 - CAPILLAIRE CHATEAUROUX BUZANCAIS	500 000,00	350 000,00

L'AP 2018-2228 est abondée de 7 K€ afin de solder l'opération légèrement en surcoût. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

L'AP 2023-34081003 est abondée de 0,35 M€, afin de financer la régénération de la ligne, après chiffrage transmis par SNCF Réseau. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Investissement	2 792 000,00	0,00	0,00	2 021 000,00

En recettes d'investissement, le reversement d'un trop-perçu de 2 M€ sur le Grand Projet Fret ferroviaire de proximité Chartres/Voves suite à l'arrêt des études est inscrit, complété d'un reversement attendu de 21 K€ de trop-perçu sur l'opération capillaires Fret Auxy-Juranville-Montargis.

VIE SOCIALE



4.1 - CITOYENNETE EGALITE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	1 136 000,00	100 000,00	0,00	0,00
Investissement	456 000,00	0,00	0,00	0,00

4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	756 000,00	100 000,00	0,00	0,00
Investissement	456 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'augmenter de 0,1 M€ les crédits de paiement en fonctionnement au titre de cette activité pour :

- pérenniser, au-delà du 1^{er} septembre 2023, des dispositifs en faveur de la jeunesse suite à l'adoption du pacte jeunesse, à savoir la prise en charge des impayés de loyers (+10 000€) et le soutien aux services civiques « accès aux droits » (+30 000 €) ;
- recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les services dans la mise en place de la feuille de route jeunesse, notamment sur des questions d'animation d'une gouvernance large associant un grand nombre d'acteurs engagés pour la jeunesse.

4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

4.2.02 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2022	2349	31/12/2023	BOURGES CAPITALE CULTURELLE	200 000,00	50 000,00
AE	2023	42023384	31/12/2023	PARC MATERIEL REGIONAL	95 000,00	5 000,00

Il est proposé d'augmenter l'AE 2022-2349 de 50 000 € afin de permettre à l'association porteuse de la candidature de se doter de moyens complémentaires permettant de consolider la seconde phase de la compétition et de la renforcer à l'échelle régionale par l'engagement de projets avec des opérateurs issus de tout le territoire. Ces sommes sont intégralement affectées.

Pour faire face à l'augmentation globale des coûts de fonctionnement et de fluides, il est proposé de rehausser le niveau de l'AE 2023-42023384 de 5 000€. Pour mémoire, la Région est locataire des locaux qui abritent le parc de matériel géré par le Lieu Multiple. Cette somme est intégralement affectée.

4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	42053466	31/12/2023	ORCHESTRE SYMPHONIQUE CENTRE VAL DE LOIRE	1 103 100,00	250 000,00
AE	2023	42053467	31/12/2023	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	3 695 000,00	40 000,00

Afin de permettre d'engager les démarches conjointes en faveur de la permanentisation partielle de l'orchestre de Tours-Région Centre Val de Loire, il est proposé de revaloriser l'AE de 0,25 M€. Il s'agit pour la Région d'envoyer un signal fort et d'encourager l'Etat, le département d'Indre-et-Loire et la Ville de Tours à soutenir cet effort. Cette somme est affectée en totalité.

Dans un même élan collectif, l'Etat, la Ville d'Orléans et la Région sont sollicités pour concourir au maintien des différentes structures qui partagent le Théâtre d'Orléans au premier rang desquelles la Scène Nationale d'Orléans qui assure le fonctionnement de l'établissement pour le compte de l'ensemble (CADO, Scène Nationale, Centre Dramatique, Centre Chorégraphique). Pour ce faire, un soutien complémentaire au Théâtre en ordre de marche (pour la prise en charge des frais de fonctionnement et de la masse salariale technique) est attendu, impliquant une revalorisation de l'AE 2023-42053467 de 40 000€. Cette somme est affectée en totalité.

4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	4 830 000,00	510 000,00	0,00	0,00
Investissement	2 637 000,00	1 400 000,00	0,00	50 000,00

4.3.02 - SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations d'engagement

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	43023001	31/12/2023	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023	300 000,00	700 000,00

Il est proposé d'abonder de 0,7 M€ l'AE JOP 2024 et Coupe du Monde rugby 2023 et de l'affecter afin de prendre en compte les dépenses afférentes à ces deux grands événements à venir.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	2 595 000,00	510 000,00	0,00	0,00
Investissement	1 651 000,00	1 400 000,00	0,00	50 000,00

En fonctionnement, il est proposé une augmentation de 0,51 M€ des crédits de paiement au titre de l'activité de soutien à l'émergence et au sport de haut niveau. Ces crédits permettront de répondre aux besoins liés à l'accompagnement des opérations autour de ces grands événements (accompagnement des athlètes préparant les JOP, billetterie classique et sociale, petits événements s'inscrivant dans la trajectoire des JOP/CDM Rugby).

En investissement, 1,4 M€ complémentaires sont sollicités pour permettre la rénovation des hébergements du Pôle d'Enseignement Supérieur Universitaire (PESI) en vue d'accueillir et d'héberger les délégations olympiques et paralympiques lors des JOP de Paris en 2024. Pour mémoire, la participation est dimensionnée à hauteur de 2,3 M€.

Concernant les recettes, 50 000 € sont attendus de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'une salle « thermo-training » au CREPS.

RESSOURCES



5.1 - MOYENS GENERAUX

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	27 818 000,00	170 000,00	4 160 500,00	0,00
Investissement	30 255 500,00	0,00	2 250 000,00	0,00

5.1.01 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L 'ADMINISTRATION

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	3 188 000,00	170 000,00	832 500,00	0,00
Investissement	2 000,00	0,00	0,00	0,00

Au niveau des frais de contentieux, il avait été estimé un besoin pour l'année à 0,2 M€ au moment de la préparation du budget primitif. A mars 2023, 0,126 M€ sont déjà engagés, dont :

- 29 000 € au titre des contentieux introduits cette année,
- 97 000 € engagés en 2022 mais non mandatés et donc reportés sur l'exercice 2023.

Dès lors, pour assurer la capacité de la Région à solliciter ses avocats et défendre les intérêts de la collectivité pour tout le reste de l'année 2023, il apparaît prudent de compléter les crédits à hauteur de 0,1 M€.

Par ailleurs, un contentieux très coûteux et non prévu démarre en avril contre le DRR – document de référence du réseau ferré national - pour contester la nouvelle tarification appliquée sur l'usage du réseau ferré. Plusieurs Régions agissent de concert pour mener à bien ce contentieux et ont recours au même cabinet d'avocat dont les honoraires sont sensiblement plus élevés que ceux habituellement connus à la Région. L'estimation des honoraires d'avocat pour mener à bien ce contentieux s'élève à 40 K€, montant qui n'étaient pas prévu au BP.

Par ailleurs, un accompagnement juridique spécifique s'avère nécessaire pour mener à bien une enquête administrative au sein d'un EPCC dont la Région est membre. En tant qu'autorité de tutelle, la Région prend en charge cet accompagnement à hauteur de 30 K€ qui n'étaient pas identifiés dans le BP.

Au global il est donc proposé de voter 170 000 € de crédits supplémentaires pour les frais de contentieux.

5.1.06 - APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS

- Les autorisations d'engagement

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2015	1398	31/12/2023	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	2 740 000,00	500 000,00

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe d'assistance technique FEDER en fonctionnement de 0,5 M€ afin d'engager les dernières dépenses relatives à la clôture des programmes 14-20 (actions de communication, externalisation des audits et des CSF). Il est proposé d'affecter cette somme complémentaire.

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

- Les autorisations d'engagement

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	51073001	31/12/2023	NETTOYAGE DE LOCAUX	300 000,00	50 000,00

Il est proposé d'augmenter de 50 K€ l'AE "Nettoyage de locaux" et d'augmenter l'affectation en conséquence.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	51071005	31/12/2023	TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE		100 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter une autorisation de programme "Travaux obligatoires décret tertiaire" pour un montant de 100 K€ et d'en affecter la totalité.

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AP	2023	51071002	31/12/2023	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	400 000,00	200 000,00

Il est proposé d'augmenter de 0,2 M€ l'AP 2023-51071002 et d'augmenter l'affectation en conséquence.

5.2 - FINANCES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	64 212 000,00	7 395 981,88	1 067 993 000,00	2 911 300,00
Investissement	95 856 000,00	20 000 000,00	299 521 400,00	53 800 000,00

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	36 008 000,00	5 237 800,00	1 067 394 000,00	1 469 200,00
Investissement	5 000,00	0,00	49 891 400,00	0,00

Recettes

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, la DCRTP est entrée dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'État aux collectivités territoriales. Le produit de la DCRTP avait donc chaque année été anticipé en baisse au moment de l'élaboration du BP mais, à la suite d'un amendement, l'article 109 de la loi de finances pour 2023 gèle le montant au niveau de celui perçu en 2022, il convient donc de réévaluer le produit de 0,7 M€ pour atteindre 14,6 M€.

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aéroport Châteauroux-Déols. Cependant, compte tenu d'une information erronée relative à l'aéroport de Tours, il convient de réduire de 0,3 M€, le produit 2023 pour revenir au niveau habituel à savoir 22 M€.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure également parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Compte tenu des baisses appliquées chaque année, le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale avait vocation à être supprimée au moment de l'élaboration du budget cependant, à la suite d'un amendement, l'article 109 de la loi de finances pour 2023 maintient le montant au niveau de celui perçu en 2022, il convient donc d'inscrire 1 M€, pour 2023.

Dépenses

Contrairement aux exercices habituels, il n'a pas pu être mise en œuvre de journée complémentaire en 2022 du fait du changement de nomenclature comptable (mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57). L'exercice a donc dû être clos en décembre et certaines recettes estimées et non constatées.

Certaines recettes 2022 ayant été de ce fait légèrement surévaluées, il convient de prévoir les crédits en dépenses 2023 pour 1,2 M€ au titre de la TICPE (modulation, Grenelle et compensation) et de la TVA (pour la part en remplacement de la DGF).

D'autre part, il sera désormais probable de devoir inscrire chaque année en exercice N+1 une régularisation de la recette de TVA versée en remplacement de l'ancienne CVAE. En effet, cette recette est versée par l'Etat on pas au réel (comme pour la part DGF) mais sur la base de l'évolution de la TVA votée dans la loi de finances de l'Etat. Ainsi, la Région a du titrer une recette de TVA ex-CVAE telle que notifiée et versée par l'Etat au titre de l'exercice 2022. Un reversement de 3,7 M€ sur cette recette est à prévoir sur l'exercice 2023 l'estimation de l'évolution de la TVA dans le budget de l'Etat ayant été plus optimiste que la réalité de sa perception.

Enfin, l'Etat ayant versé par erreur en 2022 à la Région une recette de DGD qui était due à l'aéroport de Tours, il convient de prévoir les crédits pour rembourser cette somme à l'Etat. C'est cette erreur qui explique également la réduction de la recette 2023 évoquée plus haut.

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	21 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	95 851 000,00	20 000 000,00	247 000 000,00	53 800 000,00

Une partie de l'emprunt d'équilibre 2022 a été contractualisée, fin décembre, sur une convention CACIB signée pour un montant global de 30 M€ permettant de conserver les fonds en phase de mobilisation revolving (sans entrer en phase d'amortissement) dans l'optique de pourvoir, sur 2023, rembourser ces fonds pour économiser une partie des frais financiers. Cette opération ne pouvait pas être anticipée lors de la préparation du vote du budget primitif. Il convient de régulariser cette opération de gestion de la dette régionale par l'inscription d'une dépense et recette complémentaire de 20 M€ au titre des opérations de tirage ligne de trésorerie qui avait été dotée au budget primitif de 10 M€. cette opération a permis une économie de frais financiers de 0,7 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'équilibre de la DM1, il est proposé d'inscrire 33,8 M€ en recettes d'investissement au titre de l'emprunt.

5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	6 644 000,00	2 158 181,88	599 000,00	1 442 100,00
Investissement	0,00	0,00	2 630 000,00	0,00

En dépenses de fonctionnement

Il est prévu d'inscrire 1,780 M€ pour traiter les admissions en non-valeur et les créances éteintes présentées par le comptable public. Une partie de ces dépenses sera couverte par une reprise de provision.

Par ailleurs, 0,378 M€ de crédits sont sollicités pour financer les prestations de conseil pour accompagner la collectivité dans la professionnalisation de la fonction finance et la préparation à la certification des comptes.

En recettes de fonctionnement

Dans le cadre de la provision pour dépréciation des actifs circulants qui s'élève actuellement à 6,071 M€, il est proposé de procéder à une reprise de provisions à hauteur de 1,442 M€ en raison des cotes proposées par le comptable public en admission en non-valeur et en créances éteintes à la présente décision modificative. Après reprise, le solde de la provision pour dépréciation des comptes de tiers s'élève à 4 629 345,08 €.

En mouvements budgétaires d'ordre

Aux termes du chapitre 3 du tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M57, une erreur est une « omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs ». L'erreur est corrigée au passif du haut de bilan, en mouvementant le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » sans impact sur le compte de résultat.

Considérant que suite à une erreur d'imputation comptable des participations régionales aux Fonds de garantie SIAGI, des amortissements ont été pratiqués à tort à hauteur de 1 500 000 € pour la période de 2007 à 2015 ;

Il convient de régulariser les amortissements pratiqués à tort par une écriture d'ordre non budgétaire comme suit :

- débit du compte 266 de 1 500 000 € ;
- crédit du compte 1068 de 1 500 000 €.

En dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, il est prévu d'inscrire 14 M€ pour comptabiliser la sortie patrimoniale des participations régionales prises dans les FCPI qui sont transférés dans le capital de la SASU Centre-Val de Loire Investissement nouvellement créée.

5.3 - RESSOURCES HUMAINES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	163 474 000,00	1 210 000,00	1 775 000,00	0,00

5.3.01 - PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	DM1 2023	BP 2023	DM1 2023
Fonctionnement	158 250 000,00	1 210 000,00	1 200 000,00	0,00

Il est proposé d'augmenter de 0,784 M€ la masse salariale afin d'assurer le financement, d'une part, des prolongations et des créations de postes décidées à l'occasion de la DM2 2022 et du BP 2023 et d'autre part, des créations de postes proposées au titre du présent rapport.

Par ailleurs, la hausse du SMIC de 1,81 % en janvier et une prévision d'une nouvelle hausse prévisionnelle pour le mois de mai de 2 % nécessite une augmentation de crédits de paiement de 76 K€.

Ces augmentations successives vont conduire mécaniquement à une hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC dans les grilles indiciaires des agents de catégorie C mais aussi B. Dès lors, il convient de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 0,35 M€ afin de prendre en compte cette revalorisation qui concerne principalement les agents des lycées.

- Les entrées de personnel

Création de postes permanents :

Le poste suivant, à temps complet, financé dans le cadre du transfert de compétences, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) est créé :

- Un poste de chargé.e de mission Natura 2000 au sein de la Direction de l'Environnement dans le cadre de la loi 3DS.

Les postes suivants, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) sont créés :

- Chargé.e de mission Pilotage de la programmation budgétaire et analyse financière au sein de la Direction des Politiques d'Orientations et de Formation ;
- Chargé.e de mission Développement Territorial en charge de la politique des Tiers lieux au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire.

Afin de prendre en compte les décharges totales de service de représentants du personnel, il est proposé la création des postes suivants, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché

territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Un poste de chargé.e de mission « Intégration des aides » à la Direction des Finances ;
- Un poste de chargé.e de mission « Support technique SIG » à la Direction des Transports et Mobilité Durable.

Dans le cadre de la démarche engagée sur les nouveaux enjeux du territoire et de la collectivité, il convient de prévoir la création du poste suivant, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial (grades rédacteur, rédacteur principal 1^{ère} et 2^{ème} classe) :

- Un poste d'assistant.e Territorialisation au sein du cabinet.

Création de postes non permanents :

Des postes à temps complet, dans le cadre de contrats de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique), pour la durée du projet et en adéquation avec la disponibilité des financements afférents et relevant de la catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Un poste de chargé de mission JO Paris 2024 à la Direction Education Jeunesse et Sports pour un contrat d'une durée de 3 ans ;
- Un poste de chargé de mission projet européen ACTT4Cosmetics à la Direction Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie pour un contrat d'une durée maximum de 6 ans ;
- Un poste de chargé.e de mission Ingénierie de formation (ITEENERAIRE – Formation à la transition écologique) à la Direction Organisation, Métiers Compétences pour un contrat d'une durée de 3 ans.

Prolongation du poste non permanent suivant (contrat de projet) :

- Chargé.e de mission au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), catégorie A, à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 décembre 2024.

L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

1- Résultat de l'exercice 2022

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, ce résultat s'élève à 186,6 M€.

Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice	Résultat de la section de fonctionnement
Recettes (réelles + ordre)	15 906 334,64	1 522 462 418,71	1 538 368 753,35
Dépenses (réelles + ordre)		1 351 799 395,55	1 351 799 395,55
Total	15 906 334,64	170 663 023,16	186 569 357,80

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 179,6 M€.

Résultat d'investissement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 043 189 384,77	1 043 189 384,77
Dépenses (réelles + ordre)	115 517 010,79	1 107 286 049,90	1 222 803 060,69
Total	115 517 010,79	64 096 655,13	-179 613 675,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat net à affecter de 6 955 681,88 €.

2- Affectation du résultat 2022

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Ainsi, il est proposé :

5. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2022 à hauteur de 179 613 675,92 €
6. de constater le besoin de financement global à hauteur de 179 613 675,92 €
7. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 à hauteur de 186 569 357,80 €,
8. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 179 613 675,92 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	186 569 357,80 €
Affectation du résultat (compte 1068)	-179 613 675,92 €
Report au 002	6 955 681,88 €

LE VOTE PAR FONCTION

Le vote de la décision modificative 2023 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 22.05.01) et tel qu'il est prévu par la M57.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 75 941 981,88 € :

- dont dépenses : 57 509 000 € en investissement et 18 432 981,88 € en fonctionnement
- dont recettes : 59 072 000 € en investissement et 16 869 981,88 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à -15 563 000 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 14 000 000 € :

- dont dépenses : 0 € en investissement et 14 000 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 14 000 000 € en investissement et 0 € en fonctionnement

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES
90 Opérations ventilées	37 509 000,00		5 272 000,00
900 Services généraux	0,00		0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00		0,00
901 Sécurité	0,00		0,00
902 Enseign., form. professionnelle, apprent.	2 391 000,00		1 050 000,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	1 400 000,00		50 000,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00		0,00
904-4 RSA	0,00		0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00		0,00
906 Action économique	3 700 000,00		500 000,00
907 Environnement	2 290 000,00		0,00
908 Transports	27 728 000,00		3 672 000,00
909 Fonction en réserve			
92 Opérations non ventilées	20 000 000,00		53 800 000,00
921 Taxes non affectées	0,00		0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00		0,00
923 Dettes et autres opérations financières	20 000 000,00		53 800 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation			0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations			0,00
TOTAL	I 57 509 000,00	II	59 072 000,00
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	0,00		0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00		14 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement			-15 563 000,00
TOTAL	III 0,00	IV	-1 563 000,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926			-1 563 000,00
001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 179 613 675,92	VI	0,00
922 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	179 613 675,92
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	II + IV + VI + VII	237 122 675,92

FONCTIONNEMENT **OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	11 415 181,88	7 003 000,00
930 Services généraux	1 608 181,88	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	1 960 000,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	510 000,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	760 000,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	6 577 000,00	7 003 000,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	7 017 800,00	2 911 300,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	4 902 000,00	0,00
942 Dotations et participations	335 800,00	1 469 200,00
943 Opérations financières	1 780 000,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	1 442 100,00
TOTAL	I 18 432 981,88	II 9 914 300,00

 OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	14 000 000,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	-15 563 000,00	
TOTAL	III -1 563 000,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946		-1 563 000,00
---	--	----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 6 955 681,88
--	--------	-----------------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	16 869 981,88	II + IV + VI	16 869 981,88
----------------------------	--------------------	----------------------	---------------------	----------------------

Au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance par chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (créations et modifications) s'élèvent à 81 226 330 € dont 16 087 500 € en fonctionnement et 65 138 830 € en investissement.

Chap.	Libellé	BP 2023	CREATION OU MODIFICATION DM1	TOTAL APRES DM1
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		359 760 448	16 087 500	375 847 948
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	359 760 448	16 087 500	375 847 948
	930 Services généraux	21 200 928	550 000	21 750 928
	930-5 Gestion des fonds européens	-33 673 620		-33 673 620
	932 Enseignement, formation professionnelle, apprentiss	142 434 800	9 825 000	152 259 800
	933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	27 626 500	1 045 000	28 671 500
	934 Santé et action sociale	0		-
	935 Aménagement des territoires et habitat	3 797 000	350 000	4 147 000
	936 Action économique	44 789 840	2 517 500	47 307 340
	937 Environnement	335 000		335 000
	938 Transports	153 250 000	1 800 000	155 050 000
939 Fonction en réserve			0	
O R		15 000 000	0	15 000 000
	952 Dépenses imprévues	15 000 000		15 000 000
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	374 760 448	16 087 500	390 847 948
SECTION D'INVESTISSEMENT				
		353 623 869	65 138 830	418 762 699
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	353 623 869	65 138 830	418 762 699
	900 Services généraux	8 590 000	300 000	8 890 000
	900-5 Gestion des fonds européens	42 720 369		42 720 369
	902 Enseignement, formation professionnelle, apprentiss	163 720 000	18 278 000	181 998 000
	903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 730 000		9 730 000
	904 Santé et action sociale	0		-
	905 Aménagement des territoires et habitat	43 222 000	552 830	43 774 830
	906 Action économique	51 579 500	11 340 000	62 919 500
	907 Environnement	1 500 000		1 500 000
	908 Transports	32 562 000	34 668 000	67 230 000
909 Fonction en réserve			0	
O R		15 000 000	0	15 000 000
	950 Dépenses imprévues	15 000 000		15 000 000
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	368 623 869	65 138 830	433 762 699

Les AP et AE créées et modifiées par fonction

FUNCTION 0 : SERVICES GENERAUX

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2015	1398	31/12/2023	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	2 740 000,00	500 000,00
AE	2023	51073001	31/12/2023	NETTOYAGE DE LOCAUX	300 000,00	50 000,00
AP	2023	51071005	31/12/2023	TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE		100 000,00
AP	2023	51071002	31/12/2023	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	400 000,00	200 000,00

FUNCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	21033001	31/12/2023	LYCEES FRAIS TELEPHONIE		250 000,00
AE	2023	25043001	31/12/2023	MOBILISATION DES PUBLICS		2 000 000,00
AE	2022	21063002	31/12/2023	SINISTRE 36 - REPARATIONS	1 000 000,00	300 000,00
AE	2023	24013578	31/12/2023	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	300 000,00	150 000,00
AE	2020	2825	31/12/2023	PACTE AXE 1 - 7 - NOUVEAUX MODES VAE 2020	525 000,00	100 000,00
AE	2020	2836	31/12/2023	PACTE AXE 3 2021 - TIERS LIEUX COMPETENCES ET ORDINATEURS	4 600 000,00	1 500 000,00
AE	2022	25013002	31/12/2023	TERRITOIRE ZERO CHOMEURS LONGUE DUREE	240 000,00	160 000,00
AE	2022	2621	31/12/2023	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI	4 000 000,00	150 000,00
AE	2022	2831	31/12/2023	PACTE AXE 2 FLERAMALPHA	12 000 000,00	1 000 000,00
AE	2023	0971	31/12/2023	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES	2 820 000,00	400 000,00
AE	2020	2822	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 21 - AIDES A LA MOBILITE - 2020	1 155 000,00	1 500 000,00
AE	2020	2823	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 13 - PROFESSIONNALISER REPERAGE ILLETRISME	582 000,00	300 000,00
AE	2020	2837	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 24 - RESSOURCE HANDICAP FORMATION 2021-2022	180 000,00	10 000,00
AE	2020	2827	31/12/2023	PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 20	11 500 000,00	2 000 000,00
AE	2022	2404	31/12/2023	GESTION DES BOURSES	236 300,00	5 000,00
AP	2023	21051003	31/12/2023	J.CUGNOT CONSTRUCTION D'UN INTERNAT		7 100 000,00
AP	2023	21061005	31/12/2023	DESSAINES DELAUNAY RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASIUM		2 700 000,00
AP	2023	21061006	31/12/2023	MARCEAU MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE INTERNAT		2 000 000,00
AP	2023	22011005	31/12/2023	AFPPREC ACQUISITION LOCAUX TOURS		2 075 000,00
AP	2023	22011006	31/12/2023	MTA EXTENSION LEAP BENGNY SUR CRAON		335 000,00
AP	2018	2772	31/12/2023	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION	9 600 000,00	1 068 000,00
AP	2019	2748	31/12/2023	GENEVOIX ADAPTATION DEMOGRAPHIQUE ACCUEIL 400 ELEVES	12 500 000,00	750 000,00
AP	2008	0014	31/12/2023	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	114 706 881,96	900 000,00
AP	2018	2764	31/12/2023	C.DE FRANCE SECURITE INTERNAT RESTRUCTURATION CDI	6 150 000,00	1 300 000,00
AP	2023	23031508	31/12/2023	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	100 000,00	50 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2022	2349	31/12/2023	BOURGES CAPITALE CULTURELLE	200 000,00	50 000,00
AE	2023	42023384	31/12/2023	PARC MATERIEL REGIONAL	95 000,00	5 000,00
AE	2023	42053466	31/12/2023	ORCHESTRE SYMPHONIQUE CENTRE VAL DE LOIRE	1 103 100,00	250 000,00
AE	2023	42053467	31/12/2023	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	3 695 000,00	40 000,00
AE	2023	43023001	31/12/2023	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023	300 000,00	700 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	31013001	31/12/2023	ANIMATION TERRITORIALE		50 000,00
AE	2023	32023087	31/12/2023	HUMAN TECH DAYS 2024		300 000,00
AP	2021	2344	31/12/2023	THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023)	72 740,00	552 830,00

FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	13023001	31/12/2023	ACCOMPAGNEMENT HEBERGEMENT		30 000,00
AE	2023	13043388	31/12/2023	LES RENAISSANCES 2024		1 000 000,00
AE	2023	13053001	31/12/2023	TRANSITION ECOLOGIQUE		90 000,00
AE	2023	11053001	31/12/2023	SOUTENIR LA FORMATION ET LE CAPITAL SOCIAL	737 800,00	45 000,00
AE	2023	11063002	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	2 900 000,00	228 500,00
AE	2023	12043834	31/12/2023	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	1 200 000,00	10 000,00
AE	2023	13013235	31/12/2024	CAP TOURISME FILIERES FONCTIONNEMENT	50 000,00	260 000,00
AE	2023	13033656	31/12/2023	CRT FONCTIONNEMENT	3 228 000,00	300 000,00
AE	2023	13043387	31/12/2023	LES RENAISSANCES	970 000,00	200 000,00
AE	2023	13053663	31/12/2023	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT	153 000,00	50 000,00
AE	2023	14013472	31/12/2023	BOURSES DOCTORALES	4 475 000,00	277 000,00
AE	2023	14013594	31/12/2023	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	40 000,00	27 000,00
AP	2023	11041002	31/12/2023	FONDS PRET RELAIS AUX FONDS EUROPEENS POUR L'ESS		1 000 000,00
AP	2023	11071002	31/12/2023	SASU CVLI		6 000 000,00
AP	2023	11071001	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	13 000 000,00	4 200 000,00
AP	2023	13011229	31/12/2023	CAP TOURISME FILIERES INVESTISSEMENT	365 000,00	140 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2023	34013002	31/12/2023	AMO ANALYSE ET EXPERTISES CONVENTION TER		750 000,00
AE	2023	34053003	31/12/2023	AMO DSP ROUTIERES ANALYSE DES COMPTES ET DES RA, AUDIT SPE		400 000,00
AE	2023	34073004	31/12/2023	AMO DEPLOIEMENT DE LA GRATUITE DES JEUNES		50 000,00
AE	2019	2243	31/12/2023	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	2 220 000,00	600 000,00
AP	2023	34031009	31/12/2023	CPER 2023-2027 ETUDES TECHNICO ECONOMIQUES ETOILE DE TOURS		1 050 000,00
AP	2023	34031010	31/12/2023	CPER 2023-2027 ETUDES TECHNICO ECONOMIQUES ETOILE D'ORLEANS		1 050 000,00
AP	2023	34041001	31/12/2023	CREATION PORTAIL UNIQUE REMI FERROVIAIRE ET ROUTIER		85 000,00
AP	2023	34061004	31/12/2023	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS SDAP AUTRES GARES REGION		3 500 000,00
AP	2023	34061006	31/12/2023	CPER 2023-2027 AMENAGEMENT GARE SPDC (ETUDES)		1 450 000,00
AP	2023	34061007	31/12/2023	PLATEFORME ROUTIERE GARE DE CHARTRES		600 000,00
AP	2021	2868	31/12/2023	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE	139 000 000,00	10 000 000,00
AP	2022	2860	31/12/2023	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM	85 000 000,00	9 000 000,00
AP	2015	15310	31/12/2023	CPER - 1 - MODERNISATION BOURGES MONTLUCON (2015-2020)	535 180,05	47 000,00
AP	2021	2869	31/12/2023	ATELIER CHARTRES - AMO ET EP	1 012 500,00	100 000,00
AP	2021	2870	31/12/2023	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	5 700 000,00	1 839 000,00
AP	2022	2890	31/12/2023	ATELIER CHARTRES - AVP PRO ET REA	28 515 000,00	4 000 000,00
AP	2023	34031001	31/12/2023	CPER 2023-2027 NOEUD DE SPDC - REA MESURE	3 400 000,00	400 000,00
AP	2018	2235	31/12/2023	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	5 750 000,00	290 000,00
AP	2022	2234	31/12/2023	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	870 000,00	400 000,00
AP	2021	2874	31/12/2024	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO	1 000 000,00	500 000,00
AP	2018	2228	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	274 116,00	7 000,00
AP	2023	34081003	31/12/2023	CPER 2023-2027 - CAPILLAIRE CHATEAUROUX BUZANCAIS	500 000,00	350 000,00

Affectations votées dans le cadre de la DM1 2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
ECONOMIE					
AP	2023-11041002		fonds prêt relais aux fonds européens pour l'ESS mesure 16-faciliter l'accès aux fonds européens	1 000 000	31/12/2023
AE	2023-11053001	2023-135644	financement des salons Rendez-vous compétences emplois	45 000	31/12/2023
AE	2023-11063002	2023-135618	soutien à l'animation des pôles et clusters : programme européen porté par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley	40 000	31/12/2023
AE	2022-11063001	2022-135503	financement filières Vrac	300 000	31/12/2023
AP	2023-11071001		financement des entreprises dans le cadre du dispositif PASS VIE	120 000	31/12/2023
AP	2023-11071001	2023-135824	diminution de l'affectation pour le financement PASS VIE	- 120 000	31/12/2023
AP	2023-11071002		Financement SASU CVLI	6 000 000	31/12/2025
AP	2023-11071001	2023-135696	mise en œuvre du fonds de prévention des difficultés des entreprises sollicitant son soutien	500 000	31/12/2023
AP	2023-11071001	2023-135824	Compensation de l'affectation créée pour le prêt octroyé SATYS (CPR de mai) et alimentée à hauteur de 3,7M€	3 700 000	31/12/2023
AP	2023-11063002		Financement du programme européen "ACTT4COSMETICS" porté par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, alimentée à hauteur de 228 500 €.	228 500	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
AGRICULTURE ET FORETS					
AE	2023-12043834	2023-135865	Financement du programme régional alimentaire et le programme d'action de l'association régionale des entreprises alimentaires	10 000	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
TOURISME					
AE	2023-13043387	2023-135724	Renaissances 2023 - projet de festival "Archipel" en partenariat avec le Centre Pompidou	50 000	31/12/2024
		2023-135565	Communication sur les renaissances 2023 incluant le projet festival "Archipel"	200 000	31/12/2024
AE	2023-13043388		Nouvelles Renaissances 2024	1 000 000	31/12/2024
AE	2023-13013235	2023-135876	CAP TOURISME FILIERES (fonctionnement)	260 000	31/12/2024
AP	2023-13011229	2023-135892	CAP TOURISME FILIERES (investissement)	140 000	31/12/2023
AE	2023-13033656	2023-135881	CRT	300 000	31/12/2023
AE	2023-13053663	2023-135890	Slow tourisme fonctionnement	50 000	31/12/2023
AE	2023-13053001		TRANSITION ECOLOGIQUE	90 000	31/12/2024
AE	2023-13023001		ACCOMPAGNEMENT HEBERGEMENT	30 000	31/12/2025

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
RECHERCHE					
AE	2023-14013472	2023-135896	BOURSES DOCTORALES	276 424	31/12/2023
AE	2022-0472	2022-134333	BOURSES DOCTORALES	- 50 000	31/12/2022
AE	2023-14013594	2023-135900	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	26 257	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF					
AE	2023-21033001		Maintenance de la nouvelle solution de téléphonie centralisée	250 000	31/12/2023
AP	2023-21051003		J.Cugnot - construction d'un internat	7 100 000	31/12/2027
AP	2019-2748	2019-120129	M. Genevoix - adaptation démographique accueil 400 élèves	750 000	31/12/2025
AP	2018-2772	2018-119013	J. Cœur - restructuration extension pôle restauration	1 068 000	31/12/2026
AE	2022-21063002	2022-135054	Sinistres 36 - réparations	300 000	31/12/2023
AP	2023-21061005		Dessaignes Delaunay - restructuration et extension du gymnase	2 700 000	31/12/2027
AP	2023-21061006		Marceau - mise en sécurité et accessibilité internat	2 000 000	31/12/2026
AP	2008-0014	2008-73654	Extension restructuration: restructuration des internats, logements de fonction, locaux, vie scolaire du lycée Pierre Emile Martin à Bourges (18).	900 000	31/12/2025
AP	2018-2764	2018-118056	C. De France - sécurité internat restructuration CDI	1 300 000	31/12/2026

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
APPRENTISSAGE					
AP	2023-22011005		CFA de la Pharmacie - Site de Tours - Achat de locaux	2 075 000	31/12/2023
AP	2023-22011006		CFA Métiers des Territoires et de l'Agriculture - Site de Bengy sur Craon - Extension des locaux	335 000	31/12/2023
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
AP	2023-23031508	2023-135913	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	50 000	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
ORIENTATION					
AE	2023-24013578		Soutien psychologique des jeunes	150 000	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE					
AE	2022-2621	2023-135493	Visas +	150 000	31/12/2023
AE	2020-2825		Nouveaux Modes VAE	100 000	31/12/2023
AE	2022-2831	2022-135492	FLERANALPHA	1 000 000	31/12/2023
AE	2020-2837	2022-134271	Ressources handicap	10 000	31/12/2023
AE	2020-2822		AIDES A LA MOBILITE	1 500 000	31/12/2023
AE	2020-2823		repérage illettrisme	300 000	31/12/2023
AE	2020-2827		Evaluer les pratiques pédagogiques	2 000 000	31/12/2023
AE	2023-0971	2023-135917	Actions de formation subventionnées	600 000	31/12/2023
AE	2020-2836		Tiers lieux de compétences	1 500 000	31/12/2023
AE	2022-25013002		Territoires zéro chômeurs	160 000	31/12/2023
AE	2023-25043001		Mobilisation des Publics	2 000 000	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES					
AE	2022-2404	134403	Gestion des bourses 2022	5 000	31/12/2023
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE					
AE	2023-31013001		ANIMATION TERRITORIALE	50 000	31/12/2023
AP	2021-2344	2022-134071	THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023)	552 830	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
NUMERIQUE					
AE	2021-21104	2023-136051	CPER 2021-2027 - appel à projets de soutien aux lieux de médiation et inclusion numérique	800 000	31/12/2027
AE	2023-32023087		Human Tech Days 2024	300 000	31/12/2024

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AE	2023-34013002		AMO ANALYSE ET EXPERTISES CONVENTION TER - mission annuelle d'analyse des devis et décomptes	150 000	31/12/2024
AE	2023-34013002		AMO ANALYSE ET EXPERTISES CONVENTION TER - prestations non récurrentes	600 000	31/12/2024
AP	2021-2868	2022-135048	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE	10 000 000	31/12/2023
AP	2022-2860	2022-134307	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM	9 000 000	31/12/2024
AP	2023-34031009		CPER 2023-2027 ETUDES TECHNICO ECONOMIQUES ETOILE DE TOURS	1 050 000	31/12/2024
AP	2023-34031010		CPER 2023-2027 ETUDES TECHNICO ECONOMIQUES ETOILE D'ORLEANS	1 050 000	31/12/2024
AP	2021-2869	2021-130632	ATELIER CHARTRES - AMO ET EP	100 000	31/12/2024
AP	2021-2870	2021-132089	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	1 839 000	31/12/2024
AP	2022-2890	2022-134339	ATELIER CHARTRES - AVP PRO ET REA	4 000 000	31/12/2024
AP	2015-15310		CPER - 1 - MODERNISATION BOURGES MONTLUCON (2015-2020)	47 000	31/12/2023
AP	2023-34031001	2023-135566	CPER 2023-2027 NOEUD DE SPDC - REA MESURE 1	400 000	31/12/2024
AE	2019-2243	2019-124930	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	600 000	31/12/2023
AP	2023-34041001		CREATION PORTAIL UNIQUE REMI FERROVIAIRE ET ROUTIER	85 000	31/12/2023
AP	2022-2234	2022-134354	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	400 000	31/12/2023
AP	2018-2235	2019-122095	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	290 000	31/12/2024
AE	2023-34053003		AMO DSP ROUTIERES ANALYSE DES COMPTES ET DES RA, AUDIT SPECIFIQUE	400 000	31/12/2027
AP	2023-34061006		CPER 2023-2027 AMENAGEMENT GARE SPDC (ETUDES)	1 450 000	31/12/2026
AP	2023-34061007		PLATEFORME ROUTIERE GARE DE CHARTRES	600 000	31/12/2024
AP	2023-34061004		CPER 2023-2027 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX SDAP AUTRES GARES REGIONALES	3 500 000	31/12/2027
AE	2023-34073004		AMO DEPLOIEMENT DE LA GRATUITE DES JEUNES	50 000	31/12/2024
AP	2021-2874	2022-134352	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO	941 151	31/12/2025
AP	2018-2228	2019-124410	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	7 000	31/12/2023
AP	2023-34081003	2023-135783	CPER 2023-2027 - CAPILLAIRE CHATEAUROUX BUZANCAIS	350 000	31/12/2024
AP	2020-2290	2020-130865	MAAS - CENTRALE JV MALIN 4	402 000	31/12/2024
AP	2015-15305	2020-127094	CPER 1 PN POLT	40 000	31/12/2024
AP	2020-2283	2022-135226	FONCIER SITE QUEBEC centre de maintenance	5 710 000	31/12/2024
AP	2020-2290	2020-130865	opérations d'ingénierie, de développement et exploitation du système d'information multimodale (SIM) JVMalin 4	402 000	31/12/2027

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL					
AE	2022-2349		Bourges capitale culturelle - seconde phase de la compétition	50 000	31/12/2023
AE	2023-42023384	135953	Locaux parc matériel régional - augmentation des coûts de fonctionnement et de fluides	5 000	31/12/2023
AE	2023-42053466	135736	Orchestre symphonique Centre Val de Loire - permanetisation partielle de l'orchestre	250 000	31/12/2023
AE	2023-42053467	135737	Institutions et réseaux spectacle vivant - soutien complémentaire au théâtre d'Orléans	40 000	31/12/2023
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF					
AE	2023-43023001		Actions de communication pour valoriser les grands événements JOP PARIS 2024 et CDM RUBGY 2023	700 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
MOYENS GENERAUX					
AE	2015-1398	2015-1398-103851	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	500 000	31/12/2024
AE	2023-51073001	2023-135679	NETTOYAGE DE LOCAUX	50 000	31/12/2023
AP	2023-51071002	2023-135665	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	200 000	31/12/2023
AP	2023-51071005		TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE	100 000	31/12/2023

Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE

ECONOMIE - EMPLOI					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
936	2022	1644	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	31/12/2022	31/12/2023
936	2022	2660	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS QUALITE TOURISME)	31/12/2022	31/12/2023
EDUCATION - FORMATION					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
932	2022	2842	SALON ATTRACTIVITE METIERS	31/12/2022	31/12/2023
932	2022	1134	MOBICENTRE	31/12/2022	31/12/2023
932	2021	1135	MOBICENTRE	31/12/2022	31/12/2023
932	2023	23023134	MOBICENTRE	31/12/2023	31/12/2024
902	2018	2772	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION	31/12/2022	31/12/2023
902	2019	2748	GENEVOIX ADAPTATION DEMOGRAPHIQUE ACCUEIL 400 ELEVES	31/12/2019	31/12/2023
902	2018	2764	C.DE FRANCE SECURITE INTERNAT RESTRUCTURATION CDI	31/12/2022	31/12/2023
902	2008	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2015	31/12/2023
932	2022	21063002	SINISTRE 36 - REPARATIONS	31/12/2022	31/12/2023
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
935	2022	31023036	CONV REGION DEPARTEMENT INDRE (2022-2024) FONCT	31/12/2022	31/12/2023
905	2016	45201	CG45 (2015-2020) - HBGT PERSONNES AGEES	31/12/2022	30/06/2023
905	2015	1894	CRST VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN	31/12/2022	31/12/2023
908	2015	15305	CPER - 1 - PN POLT (2015-2020)	31/12/2022	31/12/2023
908	2022	2860	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM	31/12/2022	31/12/2023
908	2021	2868	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE	31/12/2022	31/12/2023
908	2018	2227	CENTRE DE MAINTENANCE SPDC - LAB - QUEBEC PRO REA	31/12/2022	31/12/2024
908	2015	15305	CPER - 1 - PN POLT (2015-2020)	31/12/2022	31/12/2023
908	2022	2234	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	31/12/2022	31/12/2023
938	2019	2243	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	31/12/2022	31/12/2023
908	2021	2868	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE	31/12/2022	31/12/2023
908	2022	2860	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM	31/12/2022	31/12/2023
908	2021	2869	ATELIER CHARTRES - AMO ET EP	31/12/2025	31/12/2023
908	2022	2890	ATELIER CHARTRES - AVP PRO ET REA	31/12/2022	31/12/2023
908	2015	15310	CPER - 1 - MODERNISATION BOURGES MONTLUCON (2015-2020)	31/12/2020	31/12/2023
938	2019	2243	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	31/12/2022	31/12/2023
908	2022	2234	EQUIPEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	31/12/2022	31/12/2023
908	2018	2228	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	31/12/2021	31/12/2023
908	2020	2290	MAAS - CENTRALE JV MALIN 4	31/12/2022	31/12/2023
RESSOURCES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
930	2015	1398	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE (D)	31/12/2020	31/12/2023

Modification des dates limites d'engagement

Chapitre	AP-AE concernée	N° d'affectation concernée	Libellé affectation	Montant de l'affectation	Date initiale de fin d'engagement	Nouvelle date de fin d'engagement proposée
ECONOMIE - EMPLOI						
906	2020-1429	134336-2	ARD CVL	7 382 135,58	31/12/2022	31/12/2023
EDUCATION - FORMATION						
902	2022-1214	134800	AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS DE LA NOUVELLE ENTREE DES LYCEE CHAPTAL ET VINCLÀ AMBOISE (37)	430 000,00	31/12/2022	31/12/2023
932	2022-2317	134365	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS 2022	400 000,00	31/12/2022	31/12/2023
932	2020-2636	134270	GPECT PACTE	375 869,00	31/12/2022	31/12/2023
932	2021-1134	134179	MOBICENTRE	99 247,00	31/12/2022	31/12/2023
932	2022-1134	134690	MOBICENTRE	1 700 000,00	31/12/2022	31/12/2023
932	2022-2842	134273-2	SALON ATTRACTIVITE METIERS	930 466,00	31/12/2022	31/12/2023
932	2020-2825	134281-2	PACTE AXE 1 - NOUVEAUX MODES VAE	296 879,26	31/12/2022	31/12/2023
932	2022-0971	1342147	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2022	2 603 000,00	31/12/2022	31/12/2023
932	2020-2822	134215-2	PACTE AXE 2 - AIDES A LA MOBILITE	626 879,82	31/12/2022	31/12/2023
932	2022-2789	134437	2022 - TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	131 580,00	31/12/2022	31/12/2023
933	2023-43023001	135612	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023 - ACCOMPAGNER ET INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES AUTOUR DE L'ORGANISATION DE CES DEUX GRANDS EVENEMENTS	300 000,00	31/12/2023	31/12/2024
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES						
938	2022-1410	2022-134297	FINANCEMENT MOBILICO 2022	1 284 685,20	31/12/2022	31/12/2023
VIE SOCIALE						
903	2022-2356	134617	FRAC RESERVES NOUVELLE TRANCHE	1 800 000,00	31/12/2022	31/12/2025
903	2020-1317	134628	2022 - CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX MISE EN SECURITE	2 200 000,00	31/12/2022	31/12/2023

LES DISPOSITIONS DIVERSES

Remises gracieuses

La remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Région et son débiteur en éteignant la créance. La remise gracieuse libère la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant de 25 936,48 € :

Nature de la créance	Montant	Nombre de dossiers
Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	11 417,85	15
Ressources humaines : Remboursement de salaire	1 541,56 €	2
Trop-perçu - Subvention	592,54 €	1
Trop-perçu - Subvention Groupement d'employeurs	12 384,53 €	1
Total général	25 936,48 €	19

Admissions en non-valeur

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites...). L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la Région vis-à-vis de son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revenait à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 238 240,16 € :

Répartition du montant des admissions en non-valeur par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Avance remboursable - CAP Création reprise Centre	24 215,23 €	22
Avance remboursable - CAP Développement Centre	36 422,78 €	8
Avance remboursable - CREATEM	68,26 €	1
Avance remboursable - Fonds Renaissance	31 400,00 €	7
Culture O Centre	13,71 €	1
Dépôt de garantie - Bâtiment loyers et charges	32,18 €	1
Erreur de tiers - Documentation	119,00 €	1
Participation HTD 2019	150,00 €	1
Prime apprentissage	6 323,00 €	10
Remboursement charges 2016 - Bâtiment loyers et charges	310,58 €	1
Ressources humaines	11 976,40 €	38
Transport scolaire - Rentrée scolaire 2017/2018	120,00 €	3
Transport scolaire - Rentrée scolaire 2018/2019	110,00 €	3
Transport scolaire - Rentrée scolaire 2019/2020	74 190,07 €	2 252

Transport scolaire - Rentrée scolaire 2020/2021	14 085,04 €	448
Transport scolaire - Rentrée scolaire 2021/2022	6 149,66 €	192
Transport scolaire - Rentrée scolaire 2022/2023	1 790,00 €	50
Transports interurbains	1 807,05 €	44
Transports scolaires	95,60 €	4
Transports TER	36,00 €	1
Trop-perçu - Aide au premier équipement	50,00 €	1
Trop-perçu - Aide aux permis de conduire	684,00 €	2
Trop-perçu - Convention AO2	32,18 €	1
Trop-perçu - Indemnités commissaire enquêteurs	210,35 €	1
Trop-perçu - Subvention	350,02 €	1
Trop-perçu - Subvention Cap Asso	1 652,78 €	2
Trop-perçu - Subvention CAP Développement	0,27 €	1
Trop-perçu - Subvention Hébergement touristique	25 000,00 €	1
Urgence masque	846,00 €	2
Total général	238 240,16 €	3 100

Répartition du montant des admissions en non-valeur par motif d'irrecouvrabilité

Motif d'irrecouvrabilité	Montant	Nombre de titre
Reste à recouvrer inférieur au seuil des poursuites	95 855,32 €	2 929
Débiteur décédé et demande de renseignement négative	784,82 €	7
Combinaison infructueuse d'actes	6 538,84 €	21
Poursuite sans effet	48 085,28 €	26
NPAI* et demande de renseignement négative	2 987,00 €	89
Toutes saisies refusées	1 500,00 €	1
Insuffisance d'actif	82 488,90 €	27
Total général	238 240,16 €	3 100

* NPAI : « n'habite plus à l'adresse indiquée »

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Région créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 1 535 256,65 € :

Répartition du montant des créances éteintes par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Avance remboursable - CAP Création Centre	60 392,73 €	14
Avance remboursable - CAP Développement Centre	524 245,44 €	14
Avance remboursable - CAP Emploi/Formation Centre	190 995,00 €	1
Avance remboursable - CREATEM	10 616,00 €	4

Avance remboursable - CREATIS	330,43 €	1
Avance remboursable - Fonds d'intervention entreprises en difficultés	50 000,00 €	2
Avance remboursable - Fonds renaissance	102 600,00 €	11
Avance remboursable - PPR	9 291,76 €	3
Participation HTD	300,00 €	1
Transport scolaire - Rentrée scolaire 2020/2021	37,00 €	1
Transport scolaire - Rentrée scolaire 2021/2022	90,00 €	3
Trop perçu subvention CAP Formation Centre	75 188,00 €	1
Trop-perçu appel a projets PME innovation	126 000,00 €	1
Trop-perçu sur subvention CAP Développement Centre	5 610,92 €	1
Trop-perçu sur subvention CAP R&D&I Centre	379 559,37 €	3
Total général	1 535 256,65 €	61

Répartition du montant des créances éteintes par motif d'irrecouvrabilité

Motif d'irrecouvrabilité	Montant	Nombre de titres
Clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ*	1 535 129,65	57
Surendettement et décision d'effacement de dette	127,00	4
Total général	1 535 256,65	61

* Redressement judiciaire – Liquidation judiciaire

Provisions

Il est décidé de :

- Reprendre la provision constituée pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 1,442 M€ afin de financer les admissions en non-valeur et créances éteintes présentées au cours de cette même étape budgétaire.

Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

Il est décidé de régulariser les amortissements pratiqués à tort par une écriture d'ordre non budgétaire comme suit :

- débit du compte 266 de 1 500 000 € ;
- crédit du compte 1068 de 1 500 000 € ;

Créations de postes

Il est décidé de créer les postes suivants :

Postes permanents :

- Un poste de chargé.e de mission Natura 2000 au sein de la Direction de l'Environnement dans le cadre de la loi 3DS.
- Chargé.e de mission Pilotage de la programmation budgétaire et analyse financière au sein de la Direction des Politiques d'Orientation et de Formation ;
- Chargé.e de mission Développement Territorial en charge de la politique des Tiers lieux au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire.
- Un poste de chargé.e de mission « Intégration des aides » à la Direction des Finances ;

- Un poste de chargé.e de mission « Support technique SIG » à la Direction des Transports et Mobilité Durable.
- Un poste d'assistant.e Territorialisation au sein du cabinet.

Postes non permanents :

- Un poste de chargé de mission JO Paris 2024 à la Direction Education Jeunesse et Sports pour un contrat d'une durée de 3 ans ;
- Un poste de chargé de mission projet européen ACTT4Cosmetics à la Direction Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie pour un contrat d'une durée maximum de 6 ans ;
- Un poste de chargé.e de mission Ingénierie de formation (ITEENERAIRE – Formation à la transition écologique) à la Direction Organisation, Métiers Compétences pour un contrat d'une durée de 3 ans.

Prolongation du poste non permanent suivant (contrat de projet) :

- Chargé.e de mission au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), catégorie A, à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 décembre 2024.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, des règles concernant la gestion pluriannuelle ont été adoptées. Elles concernent les modalités de péremption des AP/AE.

Clôtures des AP/AE

Les AP/AE suivantes sont clôturées :

- tous les mandatements liés aux opérations concernées étant achevés. Le montant affecté peut alors être ramené au montant mandaté ;
- l'opération n'a pas débuté dans les délais prévus par l'enveloppe. Elle peut être réouverte en cas de besoin sur l'exercice suivant.

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
ECONOMIE - EMPLOI				
ECONOMIE				
AP	2007-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	6 918 720,86	0,00
AP	2008-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	5 351 293,92	0,00
AP	2018-897	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	3 472 660,54	0,00
AP	2019-1262	APPEL A PROJETS INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)	2 380 345,17	0,00
AP	2021-0791	FONDS DE PRETS D'HONNEUR	800 000,00	0,00
AP	2022-0929	CAP SOLIDAIRE	30 000,00	0,00
AP	2022-2633	RESTRUCTURATION IMPERIALES WHEELS	5 000 000,00	0,00
AP	2022-1260	SCOP	150 000,00	-122 000,00
AP	2022-2604	FONDS D INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	2 000 000,00	-1 540 000,00
AP	2022-11091002	FONDS DE PRETS D'HONNEUR INNOVATION	800 000,00	0,00
AP	2022-0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	400 000,00	-400 000,00
AP	2022-2576	CAP TRANSITION ECOLOGIQUE	2 000 000,00	-1 577 600,00
AP	2018-1759	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	8 942 438,00	-20 000,00
AP	2017-1346	FONDS D INVESTISSEMENT	3 000 000,00	-600 000,00
AP	2020-1346	FONDS D INVESTISSEMENT	1 500 000,00	-1 425 000,00
AP	2015-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	7 421 030,25	-15 000,00
AP	2016-1630	FRENCH TECH	2 287 821,05	-600 000,00
AE	2021-1631	PLATES FORMES D'INITIATIVES	120 000,00	0,00
AE	2021-1633	ARDAN	220 000,00	0,00
AE	2021-1637	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	0,00
AE	2021-21643	CPER TETES DE RESEAU REGIONALE	1 047 000,00	0,00
AE	2020-2601	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	236 500,00	0,00
AE	2021-2601	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	136 614,27	0,00
AE	2021-1619	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	237 692,63	0,00
AE	2021-1799	EXPERTISE DE DOSSIER	42 660,00	0,00
AE	2018-1617	AUTRES OPERATIONS	171 296,00	-4 000,00
AE	2022-1786	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	70 000,00	-38 551,46
AE	2022-1799	EXPERTISE DE DOSSIERS	40 000,00	-35 000,00
AE	2022-2602	GPECT	355 787,00	-9 864,69
AE	2021-3706	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	215 000,00	-19 135,68
AE	2021-1648	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	150 000,00	-16 187,08
AE	2022-1795	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	25 000,00	-25 000,00
AE	2022-2625	RELOCALISATION ET DIVERSIFICATION	300 000,00	-300 000,00
AE	2022-1347	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 690 000,00	-439 200,00
AE	2022-2575	GUICHET UNIQUE TRANSITION ECOLOGIQUE	80 000,00	-16 000,00
AE	2021-1796	FRENCH TECH	75 000,00	-15 000,00
AE	2019-4003	CAP FORMATION CENTRE	976 935,00	-325 834,94
AE	2022-4003	CAP FORMATION CENTRE	800 000,00	-687 499,40
AE	2022-1798	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	1 780 000,00	-128 200,00
AE	2021-1635	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	32 960,00	0,00
AE	2022-1618	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	168 000,00	-27 200,00
AE	2021-2630	TRANSITION INDUSTRIELLE	188 950,00	-95 664,65
AE	2022-1791	ACTION DE VALORISATION	135 000,00	-13 146,71
AE	2021-1797	AIDE A LA CREATION	50 000,00	-3 814,89
AP	2020-1769	CAP CREATION REPRISE CENTRE	4 492 057,27	-5 602,00
AP	2022-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	91 500,00	-17 151,27

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
AGRICULTURE ET FORETS				
AP	2014-1356	CAP HORTICULTURE	171 141,39	0,00
AP	2022-1357	CAP FORET BOIS	500 000,00	-36 289,91
AP	2020-2626	RELANCE TRANSITION AGRICOLE AGROECOLOGIE ET CLIMAT	599 501,50	-49 993,30
AE	2021-1628	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	60 000,00	-10 488,86
AE	2022-1625	AIDE D URGENCE	500 000,00	-500 000,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
TOURISME				
AP	2019-1229	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	282 671,80	-1 310,73
AP	2019-45202	CD45 VELOURUTE CANAL D'ORLEANS-MONTARGIS 1ERE TRANCHE	400 000,00	0,00
AP	2020-18218	CD 18 - AMELIORATION QUALITE DE LA BAIGNADE	90 000,00	-20 601,62
AP	2020-18220	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : RESTAURATION	480 000,00	0,00
AP	2022-2664	SLOW TOURISME INVESTISSEMENT	35 000,00	-35 000,00
AP	2016-45212	CG 45 - AMENAGEMENT VELOURUTE - REPARATIONS ITINERAIRE LOIRE	729 445,81	-163 130,17
AE	2015-37216	CG37 PLAN QUALITE TOURISME	120 000,00	-5 590,00
AE	2015-37217	CG37 MARQUE TOURAINE	119 812,86	0,00
AE	2020-1218	FLEURISSEMENT	100 000,00	0,00
AE	2020-2656	CRT 2021 FONCTIONNEMENT	3 288 000,00	-8 478,33
AE	2022-2660	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)	20 000,00	-12 031,55
AE	2015-41204	CG41 PROMOTION SOLOGNE VALLEE DU CHER VENDOMOIS	75 000,00	-20 005,00
AE	2022-2662	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE	69 000,00	

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
RECHERCHE				
AP	2013-1429	AMBITION R&D 2020	30 000 000,00	-5 263 112,00
AP	2015-0850	APPELS A PROJETS 2015	11 970 036,78	-217 524,22
AP	2019-2609	CSTI INVESTISSEMENT	80 000,00	0,00
AP	2020-2609	CSTI INVESTISSEMENT	168 000,00	0,00
AP	2015-15403	CPER V2 PIVOTS	2 314 334,19	-45 408,71
AE	2022-1428	STUDIUM	600 000,00	0,00
AE	2019-2610	INTERREG ELISE	41 000,00	-5 348,00
AE	2017-1850	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 695 914,81	-10 914,37

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF				
AP	2011-0013	RENOVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	4 112 652,89	-211 635,63
AP	2015-1510	ZOLA - EXTENSION DU COLLEGE + CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	5 500 000,00	-8 004,00
AP	2015-2103	ACHAT DE LA FERME VILLAVARD POUR L'EPLFPA 41	740 000,00	-12 269,39
AP	2017-0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	5 800 000,00	-224 893,62
AP	2018-0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	8 850 000,00	-274 712,67
AP	2019-2744	B.FRANKLIN RENOVATION CUISINE SUITE SINISTRE	3 360 000,00	-4 752,28
AP	2019-2745	M. LECLERC REFECTION COUVERTURES BATIMENT B	1 000 000,00	-546 071,58
AP	2020-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	160 000,00	-5 870,03
AP	2021-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	160 000,00	-7 642,63
AP	2021-2217	RESSOURCES NUMERIQUES	4 080 000,00	-136 732,43
AP	2021-28222	CD 28 AMENAGEMENT ABORD LYCEE JOSEPHINE BAKER	181 000,00	-181 000,00
AP	2022-2808	LYCEES 100% INCLUSIF (AP)	200 000,00	-200 000,00
AE	2018-1681	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS LYCEES	2 965 000,00	-91 721,94
AE	2022-1681	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS LYCEES	1 300 000,00	-17 463,02
AE	2019-1334	DEMEMAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	500 000,00	-132 435,57
AE	2019-2750	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	2 800 000,00	-565 105,96
AE	2020-1918	PETITS EQUIPEMENTS SERVICE NUMERIQUE EDUCATIF (AE)	100 000,00	-2,51
AE	2020-1856	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPPEMEN	1 236 000,00	-218 314,83
AE	2020-1857	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS	5 790 000,00	-412 603,28
AE	2021-1169	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	-233 551,76
AE	2021-1907	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	0,00
AE	2022-1907	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	-18 000,00
AE	2021-1919	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	320 000,00	-129 750,00
AE	2021-1920	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	360 000,00	-48 746,07
AE	2020-2736	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	168 000,00	-1 553,32
AE	2021-2736	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	100 000,00	-410,04

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
APPRENTISSAGE				
AP	2021-2985	CESI CFA SUP EXTENSION ET REHABILITATION BATIMENT	526 400,00	-5,00
AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
AE	2021-2126	AIDE ALIMENTAIRE	94 000,00	-1 375,00
AE	2020-1432	POLYTECH A CHARTRES	1 040 000,00	-781 000,00
AE	2016-1432	POLYTECH A CHARTRES	972 689,39	-129 500,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
ORIENTATION				
AE	2020-1578	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	550 000,00	-61 556,13
AE	2021-2101	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	250 000,00	-70 616,82

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES				
AP	2018-1009	TRAVAUX ACCESSIBILITE EFSS	1 320 000,00	-582 133,64
AE	2020-1532	ACTIONS PARTENARIALES	1 850 000,00	-328 332,79
AE	2021-2404	GESTION DES BOURSES	234 300,00	-1 488,23
AE	2021-2680	FONDS SOCIAL	30 000,00	-30 000,00
AE	2022-2680	FONDS SOCIAL	30 000,00	-30 000,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE				
AE	2016-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2017 2020	18 898 144,52	-666 884,55
AE	2019-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	1 900 000,00	-11 867,58
AE	2020-0577	CHEQUES FORMATION 2020 ET 2021	3 000 000,00	-704 683,63
AE	2020-2221	PACTE AXE 1 ET 2 - POLE EMPLOI 2020 ET 2021	32 288 000,00	-4 443 242,88
AE	2020-2921	PACTE AXE 2 2020	247 346,85	-18 070,75
AE	2020-1756	CRIA ET ELS 2020 ET 2021	814 000,00	0,00
AE	2020-1757	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION 2020 ET 2021	1 804 408,90	-229 164,00
AE	2020-2607	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT 2020 ET 2021	5 712 780,00	5 712 780,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE				
AP	2013-41027	CG 41 - CHAUMONT SUR LOIRE - ESPACES PUBLICS	400 000,00	0,00
AP	2019-18227	CG 18 (2015-2020) POLE DE L'ANE ET DU CHEVAL : ZONE D'ACCUEIL	1 641 000,00	-238,67
AE	2014-1721	E-LOGEMENT (FONCT)	240 000,00	-40 000,00
AE	2015-28213	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	70 000,00	-70 000,00
AP	2022-0702	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2022	1 000 000,00	-107 230,00
AP	2013-1709	CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	16 054 553,83	-24 417,00
AP	2015-1727	CRST ENTRE BEAUCE ET PERCHE	2 750 000,00	-407 122,19
AP	2013-1865	CRP CHINONNAIS 3G	8 943 428,44	-19 960,00
AP	2012-1866	CRP VALLEE DU CHER 3G	777 016,58	-11 251,50
AP	2012-1870	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	2 647 370,46	-9 000,00
AP	2013-1872	CRP VIERZON 3G	7 634 425,10	-62 400,00
AP	2013-1879	CRST ISSOUDUN	7 375 277,24	-178 600,00
AP	2014-1880	CRST BRENNE	5 342 762,35	-14 987,50
AP	2013-1925	ENVELOPPE ADDITIONNELLE CHINON	208 200,00	-80 250,00
AP	2019-18228	CG 18 (2015-2020) ABBAYE DE NOIRLAC : JARDIN VITICOLE	50 000,00	-50 000,00
AP	2018-37222	CG37 (2015-2020) LIAISON DOUCE RILLE-HOMMES	300 000,00	-300 000,00
AP	2018-37224	CG37(2015-2020) VUES SUR LOIRE	1 100 000,00	-1 100 000,00
AP	2013-45015	CG 45 - AMO DIAGNOSTIC ENERGIE ET EAU	196 853,38	-81 000,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
NUMERIQUE				
AP	2015-15105	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020 INV	221 618,30	-33 680,59
AP	2015-15106	CPER USAGES NUMERIQUES ET PROJETS MUTUALISES 2015-2020 INV	454 150,00	-20 437,41
AP	2022-41227	CD41 - FONDS DE SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE	140 000,00	0,00
AP	2022-21106	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION	50 000,00	-50 000,00
AP	2022-21107	CPER 21-27 TIERS LIEUX INV	50 000,00	-50 000,00
AP	2019-2095	MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE INV	130 000,00	-64 433,82
AE	2019-2096	MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE FCT	202 000,00	-39 464,38
AE	2015-18237	THD FONCTIONNEMENT BERRY NUMERIQUE (18)	920 000,00	-90 000,00
AE	2020-2089	VIVATECH	500 000,00	-367 256,00
AE	2021-2088	HUMAN TECH DAYS	600 000,00	-600 000,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE				
AP	2015-15207	CPER 3 CEN 2015-2020	1 174 865,03	0,00
AP	2015-15215	CPER 3 RNR BOIS DES ROCHES 2015-2020	92 549,02	0,00
AP	2018-37232	CG 37 ACQUISITION ETANG ASSAY	400 000,00	0,00
AP	2015-15212	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	237 944,82	0,00
AE	2015-15258	CPER 3 PNR PERCHE 2015-2020	446 906,62	0,00
AE	2015-15257	CPER 3 PNR LAT 2015-2020	749 178,65	-12 714,36
AP	2015-15214	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	141 421,92	-10 640,51
AP	2015-15206	CPER 3 PNR PERCHE 2015-2020	332 617,08	-5 253,20

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES				
AP	2021-1773	FONDS SUD AEROPORT	400 000,00	0,00
AP	2014-1191	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	69 600 000,00	-15 380 000,00
AP	2017-1485	EQUIPEMENTS ACCUEIL MATERIELS ROULANTS	1 587 100,00	-236 839,15
AP	2022-2888	ACQUISITION 4 ZGC OCCASION NORMANDIE	7 000 000,00	-1 243 673,00
AP	2022-2887	EQUIPEMENT COMPTEURS VOYAGEURS	3 000 000,00	-3 000 000,00
AP	2014-1192	INVESTISSEMENT GARES FERROVIAIRES	1 794 454,00	-111 339,00
AP	2017-1478	AMENAGEMENT GARE LA LOUPE	256 643,00	-6 945,58
AP	2020-2292	PLATEFORME ROUTIERE GARE DE CHARTRES	600 000,00	-600 000,00
AE	2014-1198	CONVENTION TER 2014-2020	1 544 000 000,00	-84 124 768,22
AE	2016-1138	CENTRALE DE MOBILITE	1 000 000,00	-43 331,54
AE	2017-2146	CENTRALE DAPPELS	700 000,00	-48 663,01
AE	2018-2258	MARCHE INTERURBAIN 36 (HT)	13 000 000,00	-1 808 299,83
AE	2019-2264	DSP 28 (2021-2030)	47 000 000,00	-16 694 174,66
AE	2019-2267	DSP 18	13 000 000,00	-3 421 591,15
AE	2018-1406	SUIVI AIDE MOBILICO	550 000,00	-33 531,01
AE	2020-1410	AIDE MOBILICO	5 332 304,09	-190 088,76
AE	2021-2877	AIDE ACQUISITION VAE / TROTINETTES / VELOS PLIANTS	1 000 000,00	-1 000 000,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE				
AP	2016-1694	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	254 499,07	-8 859,09
AP	2016-0255	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	32 720,00	-162,80
AE	2020-1686	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	460 000,00	-1 300,00
AE	2020-2553	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	152 593,20	-14 576,94

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
CITOYENNETE ET EGALITE				
AP	2019-2752	PLATEFORME YEP'S	1 066 000,00	-1,46
AE	2020-2569	PLAN VACANCES POUR TOUS	73 361,00	-14 818,50

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL				
AP	2020-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	288 930,00	-1 032,09
AP	2019-1899	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000,00	-70 334,00
AP	2020-2359	CREATION UNITE CINEMOBILE	1 000 000,00	-10 000,00
AP	2018-2386	RENOVATION FERME QUENEAU DVPT HOTELERIE RESTAURATION	5 000 000,00	0,00
AP	2020-37236	CD37 - RESTAURATION DOMAINE DE CANDE	500 000,00	0,00
AP	2020-0793	FONDATION DU PATRIMOINE	150 000,00	-100 000,00
AP	2022-2352	ODASE MATERIEL SCENIQUE	17 000,00	0,00
AE	2019-2385	AAP CULTURE TOURISME PATRIMOINE	150 000,00	-34 574,00
AE	2019-2393	PARCOURS EAC AUX ARTS LYCEENS	1 340 000,00	-43 321,00
AE	2020-2378	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	1 426 000,00	-133 289,31
AE	2020-2212	ASSOCIATION PARCS ET JARDINS	365 000,00	-28 014,83
AE	2020-2214	FESTIVAL ARTS PLASTIQUES	454 000,00	0,00
AE	2022-2395	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 270 000,00	-21 339,00
AE	2020-2399	ASSO PERSONNELS SCIENTIFIQUES MUSEES REGIONAUX	60 000,00	0,00
AE	2020-2215	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH	98 000,00	-13 780,34
AE	2020-2370	INSTITUTIONS ARTS VISUELS	1 420 000,00	-47 565,57
AE	2021-2372	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS VISUELS	98 500,00	-89 760,89
AE	2021-1466	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS CENTRE VAL DE LOIRE	1 103 100,00	0,00
AE	2020-1467	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT	5 920 495,00	-28 845,69
AE	2021-1467	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT	1 074 495,00	-36 362,84
AE	2020-1468	FORMATIONS ARTISTIQUES	2 783 000,00	-17 548,56
AE	2021-2210	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	266 000,00	-92 643,74
AE	2019-2376	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTION	370 000,00	-6 675,28
AE	2020-2376	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTION	512 000,00	-466,05
AE	2021-2383	FONDS DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES	50 000,00	0,00
AE	2020-2374	CREATIVITE NUMERIQUE	150 000,00	0,00
AE	2022-2379	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 722 500,00	-50 000,00
AE	2021-2382	COMTV-SOUTIEN TV LOCALES FCT	350 000,00	0,00
AE	2020-2373	FRAC FONCTIONNEMENT	2 215 000,00	-1 540,18
AE	2019-2392	PARCOURS EAC	630 000,00	-41 901,14
AE	2020-2391	RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS	530 000,00	-34 671,09
AE	2020-2395	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	5 750 000,00	-52 761,00
AE	2020-2398	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE	190 000,00	-74 529,20

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF				
AP	2016-2201	TRAVAUX ENTRETIEN/AMENAGEMENT CREPS	1 600 000,00	-240 272,38
AE	2013-0454	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2 191 980,00	-11 000,00
AE	2017-0454	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2 400 000,00	-173 087,00
AE	2019-2329	MANIFESTATION SPORTIVES	885 000,00	-5 500,00
AE	2019-1342	CLUBS ELITE 2019-2020	613 000,00	-151 244,51
AE	2020-1342	CLUBS ELITE 2020-2021	613 000,00	-50 687,49
AE	2021-1342	CLUBS ELITE 2021-2022	613 000,00	-29 832,44
AE	2021-2327	POLE ESPOIR ET PEST	411 000,00	-7 424,39

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
MOYENS GENERAUX				
AE	2022-2497	FONCTIONNEMENT DU SI CULTURE	20 000,00	0,00
AE	2022-1616	VELOCENTRE - FONCTIONNEMENT	21 700,00	-2 756,00
AP	2022-2178	RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM	2 000 000,00	-2 000 000,00
AP	2022-2313	ACQUISITIONS MATERIELS ET LOGICIELS POUR LE CESER	10 000,00	-7 359,54
FINANCES				
AP	2022-1001	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-15 000 000,00
AE	2022-1002	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-14 800 000,00

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
RESSOURCES HUMAINES				
AE	2017-1171	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL 2017-2021	1 019 600 000,00	-106 083,09
AE	2019-2098	LABO INNOVATION PUBLIQUE	175 000,00	-30 600,00

Caducité des AP/AE

La date de caducité des AP/AE suivantes étant dépassée, le montant des enveloppes est ramené au montant affecté. Les opérations de mandatements continuent à s'exécuter.

AP/AE	N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellé	Montant voté	Montant diminution
ECONOMIE					
AE	2018-1647	31/12/2019	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	661 222,00	-30 260,00
AE	2019-1647	31/12/2019	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	662 612,00	-5 040,00
AE	2020-1647	31/12/2020	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	647 762,00	-2 400,00
AE	2022-21654	31/12/2022	CPER ENTREPRENARIAT AU FEMININ	40 000,00	-10 302,45
AE	2022-1634	31/12/2022	PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET RSE	250 000,00	-26 430,00
AE	2022-1635	31/12/2022	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	60 000,00	-7 200,00
AE	2022-1638	31/12/2022	ANIMATION ECONOMIQUE	240 000,00	-46 956,00
AE	2017-0584	31/12/2018	CAP ASSO	7 318 761,44	-18 200,00
AE	2018-0584	31/12/2019	CAP ASSO	9 026 174,99	-95 976,25
AE	2019-0584	31/12/2019	CAP ASSO	8 656 177,78	-108 429,06
AE	2020-0584	31/12/2021	CAP ASSO	11 212 100,00	-200 605,55
AE	2021-0584	31/12/2021	CAP ASSO	6 623 400,00	-574 625,00
AE	2022-0584	31/12/2022	CAP ASSO	9 000 000,00	-16 400,00
AE	2022-2601	31/12/2022	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	800 000,00	-363 000,00
AE	2022-21643	31/12/2022	CPER TETES DE RESEAU REGIONALE	1 050 000,00	-3 000,00
AE	2022-2606	31/12/2022	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS	180 000,00	-75 654,62
AE	2022-1620	31/12/2022	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	1 125 500,00	-60 077,00
AE	2022-1648	31/12/2022	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00	-43 852,92
AE	2022-1796	31/12/2022	FRENCH TECH	135 000,00	-8 500,00
AP	2021-1769	31/12/2021	CAP CREATION REPRISE CENTRE	2 007 803,85	-11 095,89
AP	2022-1769	31/12/2022	CAP CREATION REPRISE CENTRE	4 000 000,00	-137 847,05
AP	2019-4002	31/12/2019	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 536 181,00	-617 075,00
AP	2020-4002	31/12/2021	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	2 568 987,50	-221 400,00
AP	2022-4002	31/12/2022	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 500 000,00	-854 062,00
AP	2018-1346	31/12/2020	FONDS D'INVESTISSEMENT	2 500 000,00	-240 000,00
AP	2019-0897	31/12/2019	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6 306 863,68	-581 038,12
AP	2020-0897	31/12/2021	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6 328 182,22	-255 631,38
AP	2021-0897	31/12/2021	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	2 387 827,00	-45 394,80
AP	2022-0897	31/12/2022	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 500 000,00	-2 116 574,00
AGRICULTURE ET FORETS					
AE	2014-1268	31/12/2021	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	6 117 040,03	-398,00
AE	2022-1268	31/12/2022	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	1 077 000,00	-34 511,30
AE	2022-1275	31/12/2022	CAP CONVERSION ET AGROECOLOGIE	272 000,00	-57 393,60
AE	2014-1277	31/12/2021	CAP FILIERES	16 821 031,46	-18 863,77
AE	2022-1277	31/12/2022	CAP FILIERES	2 600 000,00	-147 056,24
AE	2014-1278	31/12/2021	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	3 463 512,19	-32 400,00
AE	2022-1278	31/12/2022	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	650 000,00	-366 057,20
AE	2016-1643	31/12/2021	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	2 985 844,64	-15 630,00
AE	2022-1643	31/12/2022	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	563 000,00	-64 312,50
AE	2020-0834	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	1 180 640,82	-3 657,50
AE	2021-0834	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	533 136,95	-15 693,00
AE	2022-0834	31/12/2022	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	928 000,00	-149 043,09
AE	2020-1628	31/12/2022	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	210 000,00	-101 103,00
AP	2014-1267	31/12/2021	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	4 493 054,66	-210 995,32
AP	2022-1267	31/12/2022	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	880 000,00	-7 114,27
AP	2014-1266	31/12/2021	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	6 355 580,13	-2 530,00
AP	2022-1266	31/12/2022	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	970 000,00	-174 743,40
AP	2022-1265	31/12/2022	CAP FILIERES - MATERIEL	3 000 000,00	-174 398,47
AP	2014-1350	31/12/2021	CAP BOVIN VIANDE	859 419,45	-25 744,14
AP	2014-1355	31/12/2021	CAP CAPRIN	319 161,48	-213,30
AP	2014-1357	31/12/2021	CAP FORET BOIS 2 ET 3	2 998 619,53	-39 008,86
AP	2015-1362	31/12/2021	CAP BOVIN LAIT	498 523,59	-246,74
AP	2022-2635	31/12/2022	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	400 000,00	-4 103,81
TOURISME					
AP	2020-1229	31/12/2021	CAP DEVELOPPEMENT INVESTISSEMENT	690 000,00	-8 056,04
AP	2022-1229	31/12/2022	CAP DEVELOPPEMENT INVESTISSEMENT	365 000,00	-182 255,00
AP	2015-48212	31/12/2021	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	4 390 292,57	-45 531,51
AP	2018-0068	31/12/2019	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 670 122,65	-36 000,00
AP	2019-0068	31/12/2020	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 819 802,62	-4 311,30
AP	2020-0068	31/12/2021	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	2 950 000,00	-20 236,61
AP	2022-0068	31/12/2022	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 600 000,00	-211 929,58
RECHERCHE					
AP	2016-0850	31/12/2017	APPELS A PROJETS	7 904 762,10	-187 824,00
AP	2017-0850	31/12/2018	APPELS A PROJETS	10 013 735,97	-236 658,25
AP	2018-0850	31/12/2019	APPELS A PROJETS	4 765 281,35	-138 521,98
AP	2014-1504	31/12/2019	CERTEM 2014 2018	4 983 421,41	-2 812,50
AP	2015-15400	31/12/2020	CPER V2 BIOPATIC	3 284 460,09	-3 272,35
AP	2015-15402	31/12/2020	CPER V2 PROMESTOCK	3 400 630,21	-141,75
AE	2020-1594	31/12/2021	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	77 400,00	-7 500,00
AE	2022-1594	31/12/2022	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	80 000,00	-48 050,00
AE	2019-1850	31/12/2021	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	2 787 695,26	-75 964,40
AE	2020-1850	31/12/2021	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	2 800 000,00	-316,00
AE	2022-1597	31/12/2022	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	315 000,00	-13 968,00
AE	2022-0472	31/12/2022	BOURSES DOCTORALES	4 172 500,00	-50 000,00

EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE					
AE	2013-1710	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	2 660 969,99	-9 899,81
AE	2015-1710	31/12/2020	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	491 086,00	-17 729,50
AP	2013-1713	31/12/2021	CRST TOURS	39 732 450,24	-96 118,95
AP	2015-1726	31/12/2022	CRST ORLEANS	40 310 000,00	-998 736,92
AP	2015-1728	31/12/2022	CRST PORTES EURELIENNES IDF	7 642 000,00	-1 850 338,18
AP	2015-1730	31/12/2022	CRST COEUR DE BEAUCE	3 505 000,00	-442 888,45
AP	2015-1731	31/12/2022	CRST SANCERRE SOLOGNE	7 186 500,00	-1 156 913,78
AP	2015-1732	31/12/2023	CRST BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS	8 211 000,00	-1 227 158,69
AP	2015-1733	31/12/2023	CRST VENDOMOIS	9 619 000,00	-1 236 646,24
AP	2018-1841	31/12/2021	CRST INDRE ET CHER	2 665 633,83	-20 705,13
AP	2013-1868	31/12/2021	CRST GRANDE SOLOGNE	6 226 280,00	-674 093,88
AP	2015-1895	31/12/2022	CRST SOLOGNE VAL SUD	5 852 500,00	-1 664 128,91
AP	2018-2502	31/12/2022	REVITALISATION COMMERCIALE DES CENTRES VILLES	5 000 000,00	-3 535 287,70
AP	2015-15104	30/06/2021	CPER - 7 - POLES MULTIMODAUX AGGLO (2015-2020)	7 122 810,00	-34 046,58
AP	2019-18226	31/12/2022	CG18 (2015-2021) RESIDENCES SENIORS DOMOTISEES	917 000,00	-16 775,00
AP	2015-36204	31/12/2022	CG 36 (2015-2020) PIG PA	1 198 000,00	-7 590,40
AP	2015-36212	31/12/2022	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES HANDICAPEES	2 411 500,00	-67 750,00
AP	2018-41214	31/12/2022	CG41 (2015-2020) DOMOTIQUE HLM	50 000,00	-21 602,00

TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE					
AP	2015-15202	31/12/2020	RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	3 765 261,86	-191 303,50
AP	2015-15201	31/12/2020	CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	2 949 447,88	-151 597,84
AP	2015-15200	31/12/2020	CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	6 766 216,41	-140 603,05
AE	2019-2419	31/12/2021	MOBILISATION CITOYENNE	492 522,35	-54 356,72

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AP	2020-2862	31/12/2021	RENOVATION MI-VIE ZTER	39 116 000,00	-4 888 000,00
AP	2015-15300	31/12/2022	CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE ORLEANS (2015-2020)	3 450 000,00	-210 525,47
AP	2015-15301	31/12/2022	CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE TOURS-ETUDE 2015-2020	1 000 000,00	-120 225,00
AP	2015-15304	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	3 294 471,00	-150 891,98
AP	2015-15309	31/12/2022	CPER - 1 - TRAVAUX TOURS LOCHES (2015-2020)	41 575 000,00	-207 500,00
AP	2020-2290	31/12/2022	MAAS - CENTRALE JV MALIN 4	2 200 000,00	-698 000,00
AP	2018-2225	31/12/2022	AMENAGEMENT SECURITE / ACCESSIBILITE POINT ARRET ROUTIER	4 300 000,00	-3 923 253,13
AP	2017-1452	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET AUXY JURANVILLE MONTARGIS	1 246 000,00	-205 969,15
AP	2022-1773	31/12/2022	FOND SUD AEROPORT	500 000,00	-100 000,00
AE	2014-1281	31/12/2020	LIGNES ROUTIERES REGIONALES	43 347 550,00	-116 950,08
AE	2018-2259	31/12/2022	MARCHE INTERURBAIN 37 (HT)	39 000 000,00	-1 000 000,00
AE	2018-1284	31/12/2022	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	850 000,00	-50 000,00
AE	2020-2297	31/12/2020	CENTRALE D'APPEL	6 000 000,00	-1 350 000,00
AP	2021-2871	31/12/2021	TOUR EN FOSSE SPDC - EP AVP	413 000,00	-82 600,00

COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE					
AP	2019-2551	31/12/2021	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	261 950,47	-10 075,94
AP	2020-2581	31/12/2022	AAP SOLIDARITE INTERNATIONALE POST COVID INVEST	150 000,00	-114 100,00
AE	2021-2553	31/12/2021	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	160 017,58	-4 295,97
AE	2022-2553	31/12/2022	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	300 000,00	-76 474,92
AE	2020-2554	31/12/2022	AAP COOPERATION DE DEVELOPPEMENT ET POST COVID	110 000,00	-36 576,15

MOYENS GENERAUX					
AP	2022-2199	31/12/2022	SI TRANSVERSES, INFRASTRUCTURES ET SERVICES NUMERIQUES	5 100 000,00	-3 603 467,87
AP	2022-51091002	31/12/2022	INFRASTRUCTURES	880 000,00	-511 182,68
AP	2022-51101003	31/12/2022	ENVIRONNEMENT NUMERIQUE	500 000,00	-317 123,14
AP	2017-2196	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR TRANSPORT	3 500 000,00	-1 000 000,00
AP	2022-51081001	31/12/2022	PILOTAGE ET CYBERSECURITE	530 000,00	-248 616,01
AP	2022-51111004	31/12/2022	SYSTEMES D'INFORMATION SUPPORTS ET TRANSVERSES	2 500 000,00	-1 135 470,63
AE	2020-1662	31/12/2021	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	900 000,00	-750 000,00
AE	2022-2304	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DES SI SERVICES GENERAUX ET TRANVERSES	5 100 000,00	-3 563 616,57
AE	2022-51093002	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES	1 000 000,00	-260 768,08
AE	2022-51103003	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DE L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE	1 200 000,00	-101 930,55